

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI à vocations multiples - CDC SEULLES TERRE ET MER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006951600074

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	28
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	38
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	78
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	117
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	124
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	126
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	129
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	130
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	131
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	132
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	133
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	134
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	136
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	137
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
Reçus de tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	138
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	141

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CDC SEULLES TERRE ET MER BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires 1 - 20200101.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 507 702,47	G	13 835 766,76
	Section d'investissement	B	4 545 006,27	H	4 707 578,35

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 199 843,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	968 689,39 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	18 021 398,13	= G+H+I+J	20 743 188,19

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 922 888,77	L	1 480 280,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 922 888,77	= K+L	1 480 280,20

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 507 702,47	= G+I+K	16 035 609,84
	Section d'investissement	= B+D+F	7 436 584,43	= H+J+L	6 187 858,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	19 944 286,90	= G+H+I+J+K+L	22 223 468,39

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 922 888,77	L	1 480 280,20
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 480 280,20
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		285 284,00		0,00
REÇU EN PREFECTURE équipement versées			0,00		0,00

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	70 022,56	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 567 582,21	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 292 470,00	2 696 851,18	113 624,64	0,00	481 994,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 941 230,00	4 858 465,60	0,00	0,00	82 764,40
014	Atténuations de produits	1 532 616,00	1 532 615,57	0,00	0,00	0,43
65	Autres charges de gestion courante	2 265 441,95	2 107 531,34	0,00	0,00	157 910,61
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 031 757,95	11 195 463,69	113 624,64	0,00	722 669,62
66	Charges financières	268 181,46	183 924,62	84 249,37	0,00	7,47
67	Charges exceptionnelles	94 300,00	5 911,18	0,00	0,00	88 388,82
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	90 000,00	67 214,67			22 785,33
022	Dépenses imprévues	220 710,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 704 949,41	11 452 514,16	197 874,01	0,00	1 054 561,24
023	Virement à la section d'investissement (2)	542 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	857 314,30	857 314,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 399 314,30	857 314,30			542 000,00
TOTAL		14 104 263,71	12 309 828,46	197 874,01	0,00	1 596 561,24
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	62 500,00	81 925,83	0,00	0,00	-19 425,83
70	Produits services, domaine et ventes div	1 115 165,00	1 090 471,44	0,00	0,00	24 693,56
73	Impôts et taxes	10 088 936,00	10 341 239,91	1 604,54	0,00	-253 908,45
74	Dotations et participations	1 786 580,00	1 969 315,51	61 788,99	0,00	-244 524,50
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	49 752,32	0,00	0,00	-2 752,32
Total des recettes de gestion courante		13 100 181,00	13 532 705,01	63 393,53	0,00	-495 917,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 220,28	0,00	0,00	-8 220,28
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 100 181,00	13 540 925,29	63 393,53	0,00	-504 137,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	237 260,47	231 447,94			5 812,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		237 260,47	231 447,94			5 812,53
TOTAL		13 337 441,47	13 772 373,23	63 393,53	0,00	-498 325,29
Pour information		(3) 2 199 843,08				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	563 490,00	120 573,85	285 284,00	157 632,15
204	Subventions d'équipement versées	45 000,00	23 704,60	0,00	21 295,40
21	Immobilisations corporelles	553 680,00	250 589,48	70 022,56	233 067,96
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 350 430,00	3 158 494,11	1 567 582,21	624 353,68
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 512 600,00	3 553 362,04	1 922 888,77	1 036 349,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	763 575,51	760 196,29	0,00	3 379,22
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	763 575,51	760 196,29	0,00	3 379,22
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 276 175,51	4 313 558,33	1 922 888,77	1 039 728,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	237 260,47	231 447,94		5 812,53
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	237 260,47	231 447,94		5 812,53
	TOTAL	7 513 435,98	4 545 006,27	1 922 888,77	1 045 540,94
	Pour information	(2) 968 689,39			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 571 378,00	607 781,85	1 480 280,20	-516 684,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 974 741,62	2 160 000,00	0,00	814 741,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 581,72	0,00	-2 581,72
	Total des recettes d'équipement	4 546 119,62	2 770 363,57	1 480 280,20	295 475,85
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 188 002,06	336 182,13	0,00	851 819,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	682 729,04	682 729,04	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	60 553,00	0,00	-60 553,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	436,31	0,00	-436,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	380 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 250 731,10	1 079 900,48	0,00	1 170 830,62
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 796 850,72	3 850 264,05	1 480 280,20	1 466 306,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	542 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	857 314,30	857 314,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 399 314,30	857 314,30		542 000,00
	TOTAL	8 196 165,02	4 707 578,35	1 480 280,20	2 008 306,47

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 810 475,82		2 810 475,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 858 465,60		4 858 465,60
014	Atténuations de produits	1 532 615,57		1 532 615,57
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 107 531,34		2 107 531,34
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	268 173,99	0,00	268 173,99
67	Charges exceptionnelles	5 911,18	0,00	5 911,18
68	Dot. aux amortissements et provisions	67 214,67	857 314,30	924 528,97
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 650 388,17	857 314,30	12 507 702,47
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	231 447,94	231 447,94
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	760 196,29	0,00	760 196,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	120 573,85	0,00	120 573,85
204	Subventions d'équipement versées	23 704,60	0,00	23 704,60
21	Immobilisations corporelles (6)	250 589,48	0,00	250 589,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 158 494,11	0,00	3 158 494,11
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 313 558,33	231 447,94	4 545 006,27
Pour information				968 689,39
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				968 689,39

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	81 925,83		81 925,83
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 090 471,44		1 090 471,44
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 342 844,45		10 342 844,45
74	Dotations et participations	2 031 104,50		2 031 104,50
75	Autres produits de gestion courante	49 752,32	0,00	49 752,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 220,28	231 447,94	239 668,22
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		13 604 318,82	231 447,94	13 835 766,76
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				2 199 843,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	336 182,13	0,00	336 182,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	682 729,04		682 729,04
13	Subventions d'investissement	668 334,85	0,00	668 334,85
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 160 436,31	0,00	2 160 436,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	2 581,72	0,00	2 581,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		857 314,30	857 314,30
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 850 264,05	857 314,30	4 707 578,35
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 292 470,00	2 696 851,18	113 624,64	0,00	481 994,18
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	547 074,00	501 165,07	44 497,03	0,00	1 411,90
60611	Eau et assainissement	33 170,00	29 760,03	0,00	0,00	3 409,97
60612	Energie - Electricité	260 100,00	147 352,05	0,00	0,00	112 747,95
60613	Chauffage urbain	102 600,00	64 681,51	0,00	0,00	37 918,49
60618	Autres fournitures non stockables	1 000,00	1 108,33	0,00	0,00	-108,33
60621	Combustibles	59 000,00	32 311,64	0,00	0,00	26 688,36
60622	Carburants	95 100,00	64 195,83	0,00	0,00	30 904,17
60623	Alimentation	67 033,00	55 483,98	0,00	0,00	11 549,02
60628	Autres fournitures non stockées	6 100,00	4 714,08	0,00	0,00	1 385,92
60631	Fournitures d'entretien	84 900,00	55 718,54	4 366,78	0,00	24 814,68
60632	Fournitures de petit équipement	169 000,00	161 041,91	1 848,89	0,00	6 109,20
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	6 910,36	0,00	0,00	23 089,64
60636	Vêtements de travail	13 500,00	10 343,67	0,00	0,00	3 156,33
6064	Fournitures administratives	14 100,00	14 929,59	1 017,72	0,00	-1 847,31
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	22 700,00	22 643,47	0,00	0,00	56,53
6067	Fournitures scolaires	78 560,00	66 342,03	1 345,04	0,00	10 872,93
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	800,22	0,00	0,00	11 199,78
611	Contrats de prestations de services	650 700,00	671 036,05	6 520,80	0,00	-26 856,85
6132	Locations immobilières	6 900,00	3 191,21	0,00	0,00	3 708,79
6135	Locations mobilières	35 500,00	15 300,68	0,00	0,00	20 199,32
61521	Entretien terrains	66 000,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	59 500,00	29 246,12	3 880,63	0,00	26 373,25
615231	Entretien, réparations voiries	97 000,00	105 090,32	787,20	0,00	-8 877,52
61551	Entretien matériel roulant	34 100,00	30 370,53	0,00	0,00	3 729,47
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 500,00	15 923,44	1 380,23	0,00	196,33
6156	Maintenance	112 000,00	105 574,71	180,00	0,00	6 245,29
6161	Multirisques	26 500,00	25 284,75	0,00	0,00	1 215,25
6168	Autres primes d'assurance	5 300,00	2 139,12	0,00	0,00	3 160,88
617	Etudes et recherches	61 000,00	17 630,32	44 236,92	0,00	-867,24
6182	Documentation générale et technique	8 500,00	4 009,99	0,00	0,00	4 490,01
6184	Versements à des organismes de formation	25 200,00	7 017,00	2 083,00	0,00	16 100,00
6188	Autres frais divers	500,00	495,60	0,00	0,00	4,40
6226	Honoraires	5 000,00	12 131,46	0,00	0,00	-7 131,46
6228	Divers	12 000,00	7 174,42	0,00	0,00	4 825,58
6231	Annonces et insertions	32 000,00	8 191,19	0,00	0,00	23 808,81
6232	Fêtes et cérémonies	36 100,00	31 310,96	0,00	0,00	4 789,04
6236	Catalogues et imprimés	39 100,00	15 063,46	200,00	0,00	23 836,54
6237	Publications	0,00	636,00	600,00	0,00	-1 236,00
6238	Divers	0,00	3 192,00	0,00	0,00	-3 192,00
6247	Transports collectifs	55 000,00	60 884,60	0,00	0,00	-5 884,60
6248	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	59,64	0,00	0,00	140,36
6261	Frais d'affranchissement	10 600,00	11 425,90	0,00	0,00	-825,90
6262	Frais de télécommunications	64 600,00	59 926,00	0,00	0,00	4 674,00
627	Services bancaires et assimilés	2 400,00	3 308,70	0,00	0,00	-908,70
6281	Concours divers (cotisations)	92 200,00	83 426,74	0,00	0,00	8 773,26
6283	Frais de nettoyage des locaux	63 500,00	57 795,81	140,40	0,00	5 563,79
6284	Redevances pour services rendus	1 100,00	1 210,00	0,00	0,00	-110,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	30 000,00	25 199,82	0,00	0,00	4 800,18
62878	Remb. frais à d'autres organismes	27 000,00	22 807,92	540,00	0,00	3 652,08
6288	Autres services extérieurs	360,00	150,22	0,00	0,00	209,78
63512	Taxes foncières	10 450,00	19 624,00	0,00	0,00	-9 174,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	223,00	1 090,80	0,00	0,00	-867,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 500,00	429,39	0,00	0,00	5 070,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 941 230,00	4 858 465,60	0,00	0,00	82 764,40
6217	Personnel affecté par la commune membre	33 000,00	11 655,76	0,00	0,00	21 344,24
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	3 213,00	0,00	0,00	2 787,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 130,00	15 003,91	0,00	0,00	126,09
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 300,00	51 013,43	0,00	0,00	-5 713,43
64111	Rémunération principale titulaires	2 043 000,00	2 150 109,88	0,00	0,00	-107 109,88
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	9 800,00	0,00	0,00	-9 800,00
64131	Rémunérations non tit.	1 197 000,00	1 122 957,06	0,00	0,00	74 042,94
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	8 864,80	0,00	0,00	-8 864,80
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
64168	Autres emplois d'insertion	16 000,00	17 027,40	0,00	0,00	-1 027,40
		13 000,00	11 020,04	0,00	0,00	1 979,96

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	761 000,00	705 876,44	0,00	0,00	55 123,56
6453	Cotisations aux caisses de retraites	636 300,00	580 871,08	0,00	0,00	55 428,92
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00	112 004,46	0,00	0,00	7 995,54
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4 192,00	0,00	0,00	-4 192,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	34 800,00	35 214,34	0,00	0,00	-414,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 700,00	19 442,00	0,00	0,00	1 258,00
014	Atténuations de produits	1 532 616,00	1 532 615,57	0,00	0,00	0,43
739211	Attributions de compensation	1 415 277,00	1 415 276,57	0,00	0,00	0,43
739221	FNGIR	117 339,00	117 339,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 265 441,95	2 107 531,34	0,00	0,00	157 910,61
6531	Indemnités	111 800,00	106 595,66	0,00	0,00	5 204,34
6533	Cotisations de retraite	7 500,00	6 017,93	0,00	0,00	1 482,07
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 130,00	8 233,32	0,00	0,00	896,68
6535	Formation	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	230,00	212,61	0,00	0,00	17,39
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	37,50	0,00	0,00	-37,50
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 697 115,00	1 696 608,40	0,00	0,00	506,60
6558	Autres contributions obligatoires	72 681,00	85 463,86	0,00	0,00	-12 782,86
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	-3 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	139 754,46	40 600,64	0,00	0,00	99 153,82
65737	Autres établissements publics locaux	72 303,00	37 221,12	0,00	0,00	35 081,88
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	137 350,00	118 119,00	0,00	0,00	19 231,00
658822	Aides	12 378,49	5 420,00	0,00	0,00	6 958,49
65888	Autres	0,00	1,30	0,00	0,00	-1,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		12 031 757,95	11 195 463,69	113 624,64	0,00	722 669,62
66	Charges financières (b)	268 181,46	183 924,62	84 249,37	0,00	7,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	277 917,00	275 829,94	0,00	0,00	2 087,06
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 735,54	-91 905,32	84 249,37	0,00	-2 079,59
67	Charges exceptionnelles (c)	94 300,00	5 911,18	0,00	0,00	88 388,82
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 300,00	78,60	0,00	0,00	2 221,40
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	8 000,00	3 825,00	0,00	0,00	4 175,00
678	Autres charges exceptionnelles	84 000,00	2 007,58	0,00	0,00	81 992,42
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	90 000,00	67 214,67	0,00	0,00	22 785,33
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	90 000,00	67 214,67	0,00	0,00	22 785,33
022	Dépenses imprévues (e)	220 710,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 704 949,41	11 452 514,16	197 874,01	0,00	1 054 561,24
023	Virement à la section d'investissement	542 000,00	0,00			542 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	857 314,30	857 314,30			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	857 314,30	857 314,30			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 399 314,30	857 314,30			542 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 399 314,30	857 314,30			542 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 104 263,71	12 309 828,46	197 874,01	0,00	1 596 561,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 179 491,18
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 286 674,48
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-7 655,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20230413-DEL2023_019

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	62 500,00	81 925,83	0,00	0,00	-19 425,83
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	77 663,04	0,00	0,00	-17 663,04
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 000,00	2 779,00	0,00	0,00	-1 779,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	1 500,00	1 483,79	0,00	0,00	16,21
70	Produits services, domaine et ventes div	1 115 165,00	1 090 471,44	0,00	0,00	24 693,56
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	46 013,00	47 561,20	0,00	0,00	-1 548,20
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	48,00	0,00	0,00	-48,00
70632	Redevances services à caractère loisir	216 000,00	273 323,17	0,00	0,00	-57 323,17
7067	Redev. services périscolaires et enseign	649 000,00	613 364,48	0,00	0,00	35 635,52
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	1 840,00	0,00	0,00	-1 840,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	116 992,00	121 235,74	0,00	0,00	-4 243,74
70878	Remb. frais par d'autres redevables	87 160,00	33 098,85	0,00	0,00	54 061,15
73	Impôts et taxes	10 088 936,00	10 341 239,91	1 604,54	0,00	-253 908,45
73111	Impôts directs locaux	4 923 988,00	4 737 571,00	0,00	0,00	186 417,00
73112	Cotisation sur la VAE	339 127,00	339 127,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	23 998,00	21 989,00	0,00	0,00	2 009,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	107 828,00	120 522,00	0,00	0,00	-12 694,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	351 760,00	351 760,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 892 427,00	1 912 180,00	0,00	0,00	-19 753,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	193 852,00	0,00	0,00	-193 852,00
7362	Taxes de séjour	50 000,00	108 419,91	1 604,54	0,00	-60 024,45
7382	Fraction de TVA	2 399 808,00	2 555 819,00	0,00	0,00	-156 011,00
74	Dotations et participations	1 786 580,00	1 969 315,51	61 788,99	0,00	-244 524,50
74124	Dotation d'intercommunalité	652 484,00	652 484,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	170 581,00	170 582,00	0,00	0,00	-1,00
744	FCTVA	10 000,00	14 145,32	0,00	0,00	-4 145,32
7461	DGD	0,00	97 570,00	0,00	0,00	-97 570,00
74718	Autres participations Etat	224 500,00	173 700,48	60 069,00	0,00	-9 269,48
7473	Participat° Départements	22 000,00	39 277,56	0,00	0,00	-17 277,56
74741	Participat° Communes du GFP	11 800,00	10 216,24	0,00	0,00	1 583,76
74748	Participat° Autres communes	20 200,00	9 659,16	1 719,99	0,00	8 820,85
7478	Participat° Autres organismes	185 614,00	271 264,75	0,00	0,00	-85 650,75
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	35 069,00	0,00	0,00	-35 069,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	305 886,00	202 379,00	0,00	0,00	103 507,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	183 515,00	292 968,00	0,00	0,00	-109 453,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	49 752,32	0,00	0,00	-2 752,32
752	Revenus des immeubles	47 000,00	48 311,21	0,00	0,00	-1 311,21
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 441,11	0,00	0,00	-1 441,11
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		13 100 181,00	13 532 705,01	63 393,53	0,00	-495 917,54
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	8 220,28	0,00	0,00	-8 220,28
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	176,54	0,00	0,00	-176,54
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	731,04	0,00	0,00	-731,04
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	7 192,70	0,00	0,00	-7 192,70
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		13 100 181,00	13 540 925,29	63 393,53	0,00	-504 137,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	237 260,47	231 447,94			5 812,53
722	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00			25 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	212 260,47	231 447,94			-19 187,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		237 260,47	231 447,94			5 812,53
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		13 337 441,47	13 772 373,23	63 393,53	0,00	-498 325,29
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 199 843,08				

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	563 490,00	120 573,85	285 284,00	157 632,15
202	Frais réalisat° documents urbanisme	508 490,00	25 359,03	262 934,00	220 196,97
2031	Frais d'études	0,00	53 646,96	22 350,00	-75 996,96
2051	Concessions, droits similaires	55 000,00	41 567,86	0,00	13 432,14
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	45 000,00	23 704,60	0,00	21 295,40
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	45 000,00	23 704,60	0,00	21 295,40
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	553 680,00	250 589,48	70 022,56	233 067,96
21568	Autres matériels, outillages incendie	50 000,00	2 204,62	0,00	47 795,38
21571	Matériel roulant	0,00	16 490,00	0,00	-16 490,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	672,02	0,00	-672,02
2181	Installat° générales, agencements	0,00	7 294,10	0,00	-7 294,10
2183	Matériel de bureau et informatique	218 200,00	70 568,17	750,00	146 881,83
2184	Mobilier	30 450,00	27 355,84	651,31	2 442,85
2188	Autres immobilisations corporelles	255 030,00	126 004,73	68 621,25	60 404,02
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	5 350 430,00	3 158 494,11	1 567 582,21	624 353,68
2313	Constructions	4 768 930,00	2 231 073,27	1 465 621,94	1 072 234,79
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	581 500,00	927 420,84	101 960,27	-447 881,11
Total des dépenses d'équipement		6 512 600,00	3 553 362,04	1 922 888,77	1 036 349,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	763 575,51	760 196,29	0,00	3 379,22
1641	Emprunts en euros	761 575,51	759 611,19	0,00	1 964,32
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	585,10	0,00	1 414,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		763 575,51	760 196,29	0,00	3 379,22
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 276 175,51	4 313 558,33	1 922 888,77	1 039 728,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	237 260,47	231 447,94		5 812,53
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	212 260,47	231 447,94		-19 187,47
13911	Etat et établissements nationaux	13 890,00	16 394,00		-2 504,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	5 094,16	5 765,60		-671,44
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	145 428,11	121 634,39		23 793,72
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	37 532,01	38 076,01		-544,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	1 173,35		-1 173,35
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	800,00	800,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 516,19	9 516,19		0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	37 353,45		-37 353,45
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	734,95		-734,95
	Charges transférées (6)	25 000,00	0,00		25 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	25 000,00	0,00		25 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		237 260,47	231 447,94		5 812,53
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 513 435,98	4 545 006,27	1 922 888,77	1 045 540,94
Pour information		968 689,39			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

REÇU EN PREFECTURE Opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 571 378,00	607 781,85	1 480 280,20	-516 684,05
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	275 215,00	7 274,85	635 215,00	-367 274,85
1312	Subv. transf. Régions	398 333,00	306 507,00	326 000,00	-234 174,00
1313	Subv. transf. Départements	670 915,00	114 000,00	438 066,00	118 849,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	226 915,00	30 000,00	0,00	196 915,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	40 720,00	-40 720,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	150 000,00	34 000,00	-184 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	6 279,20	-6 279,20
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 974 741,62	2 160 000,00	0,00	814 741,62
1641	Emprunts en euros	2 974 741,62	2 160 000,00	0,00	814 741,62
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 581,72	0,00	-2 581,72
2313	Constructions	0,00	2 581,72	0,00	-2 581,72
Total des recettes d'équipement		4 546 119,62	2 770 363,57	1 480 280,20	295 475,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 870 731,10	1 018 911,17	0,00	851 819,93
10222	FCTVA	1 188 002,06	336 182,13	0,00	851 819,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	682 729,04	682 729,04	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	60 553,00	0,00	-60 553,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	60 553,00	0,00	-60 553,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	436,31	0,00	-436,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	380 000,00		0,00	
Total des recettes financières		2 250 731,10	1 079 900,48	0,00	1 170 830,62
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 796 850,72	3 850 264,05	1 480 280,20	1 466 306,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement	542 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	857 314,30	857 314,30		0,00
28031	Frais d'études	8 386,00	8 386,00		0,00
28033	Frais d'insertion	18,00	18,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	904,85	904,85		0,00
2811	Terrains de gisement	0,00	1 650,00		-1 650,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 066,00	416,00		1 650,00
281318	Autres bâtiments publics	8 038,00	8 038,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	64 593,93	64 593,93		0,00
28138	Autres constructions	32 075,97	32 075,97		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	421,00	421,00		0,00
28152	Installations de voirie	2 624,01	2 624,01		0,00
281538	Autres réseaux	38,00	38,00		0,00
281561	Matériel roulant	12 632,60	12 632,60		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 155,91	3 155,91		0,00
281571	Matériel roulant	23 988,50	23 988,50		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 036,00	1 036,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	40 412,03	40 412,03		0,00
28171	Terrains (m.à dispo)	7 939,27	7 939,27		0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	3 624,55	3 624,55		0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	126 605,62	126 605,62		0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	86 444,10	86 444,10		0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	84 127,87	84 127,87		0,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	11 508,99	11 508,99		0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	173 562,07	173 562,07		0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 072,29	3 072,29		0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	22 755,40	22 755,40		0,00
281782	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	50,90	50,90		0,00
		18 855,35	18 855,35		0,00

REÇU EN PREFECTURE
 le 20/04/2023
 Application agréée E-legalite.com

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	6 424,26	6 424,26		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	34,00	34,00		0,00
28182	Matériel de transport	10 035,00	10 035,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	60 069,07	60 069,07		0,00
28184	Mobilier	21 354,85	21 354,85		0,00
28188	Autres immo. corporelles	19 267,00	19 267,00		0,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	1 192,91	1 192,91		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 399 314,30	857 314,30		542 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 399 314,30	857 314,30		542 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 196 165,02	4 707 578,35	1 480 280,20	2 008 306,47
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00004 (1)
LIBELLE : POLE SANTE TILLY SUR SEULLÉS

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 39 138,05	0,00	-39 138,05	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	39 138,05	0,00	-39 138,05	0,00
2313	Constructions	0,00	39 138,05	0,00	-39 138,05	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 309 088,72	156 000,00	-465 088,72	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	306 507,00	156 000,00	-462 507,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	80 000,00	-80 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	306 507,00	76 000,00	-382 507,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 581,72	0,00	-2 581,72	0,00
2313	Constructions	0,00	2 581,72	0,00	-2 581,72	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	269 950,67	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00005 (1)
LIBELLE : POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 378 930,00	A 2 032 850,00	1 393 780,00	-47 700,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 378 930,00	2 032 850,00	1 393 780,00	-47 700,00	0,00
2313	Constructions	3 378 930,00	2 032 850,00	1 393 780,00	-47 700,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		805 000,00	C 1 674 000,00	866 000,00	-1 735 000,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	805 000,00	114 000,00	866 000,00	-175 000,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	350 000,00	-350 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	380 000,00	114 000,00	266 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 560 000,00	0,00	-1 560 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 560 000,00	0,00	-1 560 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-358 850,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00006 (1)
LIBELLE : CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUE ASNELLES

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		890 000,00	A 21 423,24	46 437,72	822 139,04	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 911,36	1 920,00	-12 831,36	0,00
2031	Frais d'études	0,00	10 911,36	1 920,00	-12 831,36	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	890 000,00	10 511,88	44 517,72	834 970,40	0,00
2313	Constructions	890 000,00	10 511,88	44 517,72	834 970,40	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		546 378,00	C 0,00	343 203,00	203 175,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	546 378,00	0,00	343 203,00	203 175,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	205 215,00	0,00	205 215,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	148 333,00	0,00	0,00	148 333,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	140 915,00	0,00	137 988,00	2 927,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	51 915,00	0,00	0,00	51 915,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-21 423,24	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00007 (1)
LIBELLE : PLUI

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		425 000,00	A	0,00	272 624,00	152 376,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	425 000,00	0,00	272 624,00	152 376,00			0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	425 000,00	0,00	257 474,00	167 526,00			0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 150,00	-15 150,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		70 000,00	C	0,00	34 078,00	35 922,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	70 000,00	0,00	34 078,00	35 922,00			0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00			0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	34 078,00	-34 078,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00008 (1)
LIBELLE : MODIFICATION PLU COMMUNES

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		83 490,00	A 25 359,03	5 460,00	52 670,97	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	83 490,00	25 359,03	5 460,00	52 670,97	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	83 490,00	25 359,03	5 460,00	52 670,97	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-25 359,03	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00009 (1)
LIBELLE : PARC INFORMATIQUE SITE INTERNET

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		270 000,00	A 87 870,24	0,00	182 129,76	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	55 000,00	26 022,00	0,00	28 978,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	55 000,00	26 022,00	0,00	28 978,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	215 000,00	61 848,24	0,00	153 151,76	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	215 000,00	61 848,24	0,00	153 151,76	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-87 870,24	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 00010 (1)
LIBELLE : VOIRIE - TECHNIQUE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 381 500,00	A 1 091 237,30	201 770,75	88 491,95	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 280,00	-5 280,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 280,00	-5 280,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	98 272,60	67 206,26	134 521,14	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	50 000,00	744,98	0,00	49 255,02	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	3 500,00	0,00	-3 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	672,02	0,00	-672,02	0,00
2184	Mobilier	0,00	689,48	0,00	-689,48	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	250 000,00	92 666,12	67 206,26	90 127,62	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 081 500,00	992 964,70	129 284,49	-40 749,19	0,00
2313	Constructions	500 000,00	86 930,10	27 324,22	385 745,68	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	581 500,00	906 034,60	101 960,27	-426 494,87	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		150 000,00	C 600 000,00	53 720,00	-503 720,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	53 720,00	96 280,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	19 720,00	-19 720,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	34 000,00	-34 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	0,00	-600 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	600 000,00	0,00	-600 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-491 237,30	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	103 446	0	693 601	38 203	111 955	2 110 528	2 436	0	1 200 145	53 245	4 313 558
- Equipements municipaux (2)		62 764	0	219 077	28 203	63 767	2 073 803	2 436	0	1 034 357	45 251	3 529 657
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	23 705	0	23 705
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											231 448
Solde d'exécution reporté de N-1	0											968 689
Total dépenses	0	1 090 762	0	752 756	63 120	159 338	2 110 528	12 888	0	1 255 644	68 659	5 513 696
Total recettes	0	1 588 425	0	27 988	2 513	5 458	2 367 444	277	0	682 199	33 275	4 707 578
Solde d'investissement	0	497 663	0	-724 767	-60 607	-153 880	256 915	-12 612	0	-573 446	-35 384	-806 117
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	629	0	82 187	1 617	61 630	1 393 780	803	0	382 243	0	1 922 889
Total RAR recettes	0	6 279	0	0	0	343 203	1 022 000	0	0	87 798	21 000	1 480 280
SOLDE RAR investissement	0	5 650	0	-82 187	-1 617	281 573	-371 780	-803	0	-294 445	21 000	-442 609

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	3 499 573	0	3 262 528	285 981	1 110 144	61 760	443 739	0	3 538 200	305 777	12 507 702
Total recettes	0	13 696 705	0	795 760	47 404	585 406	78 890	150 225	0	474 155	207 064	16 035 610
Solde de fonctionnement	0	10 197 132	0	-2 466 768	-238 577	-524 738	17 130	-293 514	0	-3 064 045	-98 713	3 527 907
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	1 091 391	0	834 942	64 737	220 968	3 504 308	13 692	0	1 637 887	68 659	7 436 584
Dépenses réelles		0	104 075	0	775 788	39 820	173 584	3 504 308	3 240	0	1 582 388	53 245	6 236 447
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	40 682	0	474 524	10 000	48 187	36 726	0	0	142 083	7 994	760 196
1641	Emprunts en euros	0	40 682	0	474 524	10 000	48 187	36 141	0	0	142 083	7 994	759 611
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	585	0	0	0	0	585
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	26 945	0	58 105	0	12 831	0	0	0	303 544	4 432	405 858
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	288 293	0	288 293
2031	Frais d'études	0	0	0	48 016	0	12 831	0	0	0	15 150	0	75 997
2051	Concessions, droits similaires	0	26 945	0	10 090	0	0	0	0	0	101	4 432	41 568
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 705	0	23 705
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 705	0	23 705
21	Immobilisations corporelles	0	36 448	0	136 921	22 071	21 378	1 815	852	0	65 662	35 465	320 612
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	842	0	0	0	102	0	353	909	2 205
21571	Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 490	0	16 490
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	672	0	0	0	0	0	0	0	672
2181	Installat° générales, agencements	0	0	0	0	0	1 222	0	0	0	0	6 072	7 294
2183	Matériel de bureau et informatique	0	35 999	0	3 099	12 886	14 498	0	0	0	0	4 836	71 318
2184	Mobilier	0	0	0	20 135	6 431	359	0	751	0	330	0	28 007
2188	Autres immobilisations corporelles	0	449	0	112 173	2 754	5 299	1 815	0	0	48 489	23 648	194 626
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	106 238	7 749	91 188	3 465 768	2 387	0	1 047 394	5 353	4 726 076
2313	Constructions	0	0	0	106 238	7 749	91 188	3 465 768	2 387	0	18 013	5 353	3 696 695
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 029 381	0	1 029 381
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	18 627	0	59 155	24 917	47 383	0	10 452	0	55 499	15 414	231 448
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	18 627	0	59 155	24 917	47 383	0	10 452	0	55 499	15 414	231 448
13911	Etat et établissements nationaux	0	2 431	0	2 504	11 120	0	0	0	0	0	339	16 394
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0	0	0	671	3 720	0	0	0	0	0	1 374	5 766
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0	16 196	0	27 491	9 309	46 383	0	3 200	0	8 211	10 843	121 634
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0	0	0	166	0	0	0	857	0	36 573	481	38 076
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 173	0	1 173
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800	800
13918	Autres subventions d'équipement	0	0	0	0	768	1 000	0	5 452	0	719	1 577	9 516
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0	0	0	27 587	0	0	0	943	0	8 823	0	37 353
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	735	0	0	0	0	0	0	0	735
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	968 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	968 689

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	1 594 704	0	27 988	2 513	348 661	3 389 444	277	0	769 997	54 275	6 187 859
Recettes réelles		0	739 040	0	27 988	2 513	348 661	3 389 444	277	0	768 347	54 275	5 330 544
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	732 761	0	20 713	2 513	5 458	173 366	277	0	80 549	3 275	1 018 911
10222	FCTVA	0	50 032	0	20 713	2 513	5 458	173 366	277	0	80 549	3 275	336 182
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	682 729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	682 729
13	Subventions d'investissement	0	6 279	0	7 275	0	343 203	1 653 060	0	0	87 798	51 000	2 148 615
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	7 275	0	205 215	430 000	0	0	0	0	642 490
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0	632 507	0	0	0	0	632 507
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	137 988	380 000	0	0	34 078	0	552 066
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	30 000
1331	D.E.T.R. transférable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 720	21 000	40 720
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0	0	150 000	0	0	34 000	0	184 000
1341	D.E.T.R. non transférable	0	6 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 279
1383	Subv non transf Départements	0	0	0	0	0	0	60 553	0	0	0	0	60 553

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	1 560 436	0	0	600 000	0	2 160 436
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	1 560 000	0	0	600 000	0	2 160 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	436	0	0	0	0	436
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	2 582	0	0	0	0	2 582
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	2 582	0	0	0	0	2 582
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	855 664	0	0	0	0	0	0	0	1 650	0	857 314
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	855 664	0	0	0	0	0	0	0	1 650	0	857 314
28031	Frais d'études	0	8 386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 386
28033	Frais d'insertion	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
28051	Concessions et droits similaires	0	905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	905
2811	Terrains de gisement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 650	0	1 650
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	416	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416
281318	Autres bâtiments publics	0	8 038	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 038
28135	Installations générales, agencements, ..	0	64 594	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 594
28138	Autres constructions	0	32 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 076
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0	421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	421
28152	Installations de voirie	0	2 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 624
281538	Autres réseaux	0	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
281561	Matériel roulant	0	12 633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 633
281568	Autres matériels, outillages incendie	0	3 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 156
281571	Matériel roulant	0	23 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 989
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0	1 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 036
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0	40 412	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 412
28171	Terrains (m.à dispo)	0	7 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 939
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0	3 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 625
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	0	126 606	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 606
281735	Installations générales (m. à dispo)	0	86 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 444
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0	84 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 128
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	0	11 509	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 509

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0	173 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173 562
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0	3 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 072
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0	22 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 755
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0	51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51
281784	Mobilier (m. à dispo)	0	18 855	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 855
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0	6 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 424
28181	Installations générales, aménagt divers	0	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34
28182	Matériel de transport	0	10 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 035
28183	Matériel de bureau et informatique	0	60 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 069
28184	Mobilier	0	21 355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 355
28188	Autres immo. corporelles	0	19 267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 267
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	0	1 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 193
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	0	3 499 573	0	3 262 528	285 981	1 110 144	61 760	443 739	0	3 538 200	305 777	12 507 702	
Dépenses réelles	0	2 642 259	0	3 262 528	285 981	1 110 144	61 760	443 739	0	3 538 200	305 777	11 650 388	
011 Charges à caractère général	0	157 509	0	1 065 576	127 100	264 514	47 356	35 348	0	1 042 669	70 405	2 810 476	
6042 Achats prestat° services (hors terrains)	0	0	0	432 569	0	111 859	0	1 234	0	0	0	545 662	
60611 Eau et assainissement	0	889	0	24 088	192	1 912	746	324	0	992	617	29 760	
60612 Energie - Electricité	0	7 955	0	95 057	728	16 851	17 405	2 000	0	5 073	2 284	147 352	
60613 Chauffage urbain	0	2 818	0	38 318	1 453	22 092	0	0	0	0	0	64 682	
60618 Autres fournitures non stockables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 108	0	1 108	
60621 Combustibles	0	0	0	30 946	0	305	0	1 061	0	0	0	32 312	
60622 Carburants	0	54	0	2 871	253	4 096	0	0	0	56 922	0	64 196	
60623 Alimentation	0	1 184	0	17 311	1 846	27 371	0	7 260	0	382	130	55 484	
60628 Autres fournitures non stockées	0	4	0	1 896	0	657	0	143	0	360	1 655	4 714	
60631 Fournitures d'entretien	0	633	0	47 633	136	4 934	537	2 642	0	3 018	552	60 085	
60632 Fournitures de petit équipement	0	5 997	0	57 728	944	15 098	768	6 491	0	67 184	8 681	162 891	
60633 Fournitures de voirie	0	0	0	65	0	0	0	0	0	6 845	0	6 910	
60636 Vêtements de travail	0	0	0	3 891	0	38	0	281	0	6 134	0	10 344	
6064 Fournitures administratives	0	9 546	0	1 709	2 019	1 068	0	0	0	247	1 357	15 947	
6065 Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	22 643	0	0	0	0	0	0	22 643	
6067 Fournitures scolaires	0	0	0	67 636	0	51	0	0	0	0	0	67 687	
6068 Autres matières et fournitures	0	800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800	

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
611	Contrats de prestations de services	0	2 951	0	14 549	0	0	504	10 934	0	648 619	0	677 557
6132	Locations immobilières	0	0	0	3 191	0	0	0	0	0	0	0	3 191
6135	Locations mobilières	0	6 326	0	160	54	1 201	0	0	0	0	7 561	15 301
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	4 465	0	16 122	0	12 249	60	231	0	0	0	33 127
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	1 683	0	0	0	0	0	104 195	0	105 878
61551	Entretien matériel roulant	0	167	0	873	0	1 887	0	0	0	26 845	598	30 371
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	124	0	8 921	114	505	1 268	668	0	3 071	2 632	17 304
6156	Maintenance	0	29 784	0	49 331	3 704	12 010	1 752	334	0	6 901	1 938	105 755
6161	Multirisques	0	3 103	0	0	0	0	0	0	0	22 182	0	25 285
6168	Autres primes d'assurance	0	1 503	0	0	0	0	0	0	0	0	636	2 139
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	33 048	0	0	0	0	4 881	23 938	61 867
6182	Documentation générale et technique	0	564	0	0	2 973	474	0	0	0	0	0	4 010
6184	Versements à des organismes de formation	0	2 681	0	2 232	0	2 638	0	0	0	1 550	0	9 100
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	496	0	496
6226	Honoraires	0	8 419	0	340	0	0	0	0	0	3 372	0	12 131
6228	Divers	0	0	0	94	0	0	0	0	0	3 000	4 080	7 174
6231	Annonces et insertions	0	2 345	0	1 188	0	1 047	0	0	0	3 611	0	8 191
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 867	0	644	27 451	0	0	0	0	211	138	31 311
6236	Catalogues et imprimés	0	12 558	0	0	1 146	0	0	0	0	1 559	0	15 263
6237	Publications	0	1 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 236
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 192	3 192
6247	Transports collectifs	0	0	0	42 496	0	18 389	0	0	0	0	0	60 885
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	0	24	35	0	0	0	0	0	60
6261	Frais d'affranchissement	0	11 030	0	396	0	0	0	0	0	0	0	11 426
6262	Frais de télécommunications	0	20 831	0	20 397	3 202	6 305	0	1 605	0	4 722	2 864	59 926
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	1 634	0	1 075	0	0	0	600	0	3 309
6281	Concours divers (cotisations)	0	2 903	0	0	23 197	0	0	0	0	52 281	5 045	83 427
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	10 181	0	32 602	0	0	12 507	140	0	0	2 506	57 936
6284	Redevances pour services rendus	0	1 210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 210
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	0	0	23 656	1 544	0	0	0	0	0	0	25 200
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	23 348	0	0	0	0	0	0	0	23 348
6288	Autres services extérieurs	0	110	0	0	0	0	0	0	0	40	0	150
63512	Taxes foncières	0	2 271	0	0	0	0	11 809	0	0	5 544	0	19 624
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	0	368	0	0	0	723	0	1 091
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	429	0	0	0	0	0	0	429
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	795 072	0	1 847 198	138 919	829 546	0	367 338	0	729 688	150 704	4 858 466

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	0	0	0	6 880	0	0	0	0	4 776	0	11 656
6218	Autre personnel extérieur	0	3 213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 213
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	1 908	0	6 135	449	2 491	0	1 189	0	2 248	585	15 004
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	6 418	0	21 426	1 353	8 018	0	4 150	0	7 840	1 809	51 013
64111	Rémunération principale titulaires	0	274 898	0	848 105	65 518	312 952	0	198 033	0	430 612	19 992	2 150 110
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	1 020	0	4 463	262	1 307	0	1 049	0	1 700	0	9 800
64131	Rémunérations non tit.	0	159 603	0	445 635	13 782	278 049	0	59 424	0	81 298	85 166	1 122 957
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	200	0	1 501	0	6 869	0	95	0	100	100	8 865
64164	Emplois dinsertion indemnité inflat°	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0	100
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	17 027	0	0	0	0	0	0	17 027
64171	Apprentis - rémunérations	0	11 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 020
64172	Apprentis indemnité inflation	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	87 352	0	307 226	17 163	123 207	0	52 778	0	84 456	33 694	705 876
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	79 252	0	212 438	16 385	96 520	0	50 620	0	116 365	9 292	580 871
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	112 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 004
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	4 192	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 192
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	35 214	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 214
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	18 678	0	270	0	133	0	0	0	294	67	19 442
014	Atténuations de produits	0	1 532 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 532 616
739211	Attributions de compensation	0	1 415 277	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 415 277
739221	FNGIR	0	117 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 339
65	Autres charges de gestion courante	0	73 900	0	170 296	13 537	3 826	0	37 221	0	1 726 991	81 760	2 107 531
6531	Indemnités	0	59 873	0	3 278	2 327	2 253	0	0	0	14 788	24 077	106 596
6533	Cotisations de retraite	0	3 695	0	138	441	73	0	0	0	625	1 046	6 018
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	4 081	0	0	0	0	0	0	0	515	3 637	8 233
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213
6542	Créances éteintes	0	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 696 608	0	1 696 608
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	71 009	0	0	0	0	0	14 455	0	85 464
65732	Subv. fonct. Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	3 000
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0	0	0	40 601	0	0	0	0	0	0	0	40 601
65737	Autres établissements publics locaux	0	0	0	0	0	0	0	37 221	0	0	0	37 221
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	6 000	0	49 850	10 769	1 500	0	0	0	0	50 000	118 119
658822	Aides	0	0	0	5 420	0	0	0	0	0	0	0	5 420

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	15 906	0	177 693	6 424	11 986	14 404	0	0	38 852	2 907	268 174
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	17 984	0	182 618	5 941	12 534	12 444	0	0	41 324	2 985	275 830
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	-2 078	0	-4 924	483	-548	1 960	0	0	-2 472	-77	-7 656
67	Charges exceptionnelles	0	42	0	1 765	0	272	0	3 832	0	0	0	5 911
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0	79	0	0	0	0	0	79
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0	0	0	0	0	0	0	3 825	0	0	0	3 825
678	Autres charges exceptionnelles	0	42	0	1 765	0	193	0	7	0	0	0	2 008
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	67 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 215
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	67 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 215
Dépenses d'ordre		0	857 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857 314
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	857 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857 314
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	857 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857 314
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	13 696 705	0	795 760	47 404	585 406	78 890	150 225	0	474 155	207 064	16 035 610
Recettes réelles		0	11 478 235	0	736 605	22 486	538 022	78 890	139 773	0	418 656	191 650	13 604 319
013	Atténuations de charges	0	15 390	0	48 075	4 486	4 737	0	25	0	9 153	60	81 926
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	11 127	0	48 075	4 486	4 737	0	25	0	9 153	60	77 663
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	2 779	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 779
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0	1 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 484
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 840	0	474 878	0	273 371	33 099	138 486	0	168 797	0	1 090 471
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 561	0	47 561
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	273 323	0	0	0	0	0	273 323
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	474 878	0	0	0	138 486	0	0	0	613 364
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	1 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 840
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 236	0	121 236
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	0	0	0	0	0	33 099	0	0	0	0	33 099
73	Impôts et taxes	0	10 089 588	0	0	0	0	0	0	0	143 232	110 024	10 342 844
73111	Impôts directs locaux	0	4 737 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 737 571
73112	Cotisation sur la VAE	0	339 127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	339 127
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0	21 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 989
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0	120 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 522
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	351 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	351 760
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	1 768 948	0	0	0	0	0	0	0	143 232	0	1 912 180
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0	193 852	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 852
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 024	110 024
7382	Fraction de TVA	0	2 555 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 555 819
74	Dotations et participations	0	1 361 085	0	212 640	18 000	259 794	0	1 262	0	96 758	81 565	2 031 104
74124	Dotations d'intercommunalité	0	652 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	652 484
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0	170 582	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 582
744	FCTVA	0	7 603	0	1 032	0	718	0	38	0	4 755	0	14 145
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 570	0	97 570
74718	Autres participations Etat	0	0	0	196 956	0	0	0	0	0	-11 630	48 443	233 769
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	18 000	21 278	0	0	0	0	0	39 278
74741	Participat° Communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 508	12 724	10 216
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	9 659	0	0	0	0	0	1 720	0	11 379
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	4 993	0	237 799	0	1 225	0	6 850	20 398	271 265
74832	Attribution du fonds départemental TP	0	35 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 069
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0	202 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202 379
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0	292 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	292 968

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0	3 961	0	0	0	0	45 791	0	0	0	0	49 752
752	Revenus des immeubles	0	2 520	0	0	0	0	45 791	0	0	0	0	48 311
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 441
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	6 371	0	1 012	0	120	0	0	0	717	0	8 220
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0	177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	14	0	0	0	0	0	0	0	717	0	731
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	120	0	0	0	0	0	120
7788	Produits exceptionnels divers	0	6 180	0	1 012	0	0	0	0	0	0	0	7 193
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>18 627</i>	<i>0</i>	<i>59 155</i>	<i>24 917</i>	<i>47 383</i>	<i>0</i>	<i>10 452</i>	<i>0</i>	<i>55 499</i>	<i>15 414</i>	<i>231 448</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	18 627	0	59 155	24 917	47 383	0	10 452	0	55 499	15 414	231 448
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	18 627	0	59 155	24 917	47 383	0	10 452	0	55 499	15 414	231 448
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	2 199 843	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 199 843

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0.00	3 499 573.00	0.00	0.00	0.00	3 499 573.00
Réalizations		0.00	3 499 573.00	0.00	0.00	0.00	3 499 573.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	157 508.67	0.00	0.00	0.00	157 508.67
60611	Eau et assainissement	0,00	889,40	0,00	0,00	0,00	889,40
60612	Energie - Electricité	0,00	7 954,66	0,00	0,00	0,00	7 954,66
60613	Chauffage urbain	0,00	2 817,51	0,00	0,00	0,00	2 817,51
60622	Carburants	0,00	53,82	0,00	0,00	0,00	53,82
60623	Alimentation	0,00	1 183,94	0,00	0,00	0,00	1 183,94
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	632,83	0,00	0,00	0,00	632,83
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	5 996,91	0,00	0,00	0,00	5 996,91
6064	Fournitures administratives	0,00	9 546,16	0,00	0,00	0,00	9 546,16
6068	Autres matières et fournitures	0,00	800,22	0,00	0,00	0,00	800,22
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 951,03	0,00	0,00	0,00	2 951,03
6135	Locations mobilières	0,00	6 325,71	0,00	0,00	0,00	6 325,71
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	4 465,20	0,00	0,00	0,00	4 465,20
61551	Entretien matériel roulant	0,00	166,92	0,00	0,00	0,00	166,92
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	124,48	0,00	0,00	0,00	124,48
6156	Maintenance	0,00	29 784,17	0,00	0,00	0,00	29 784,17
6161	Multirisques	0,00	3 102,79	0,00	0,00	0,00	3 102,79
6168	Autres primes d'assurance	0,00	1 503,38	0,00	0,00	0,00	1 503,38
6182	Documentation générale et technique	0,00	563,80	0,00	0,00	0,00	563,80
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 680,50	0,00	0,00	0,00	2 680,50
6226	Honoraires	0,00	8 419,06	0,00	0,00	0,00	8 419,06
6231	Annonces et insertions	0,00	2 345,34	0,00	0,00	0,00	2 345,34
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 866,88	0,00	0,00	0,00	2 866,88
6236	Catalogues et imprimés	0,00	12 558,39	0,00	0,00	0,00	12 558,39
6237	Publications	0,00	1 236,00	0,00	0,00	0,00	1 236,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	11 029,58	0,00	0,00	0,00	11 029,58
6262	Frais de télécommunications	0,00	20 830,89	0,00	0,00	0,00	20 830,89
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 903,45	0,00	0,00	0,00	2 903,45
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	10 180,65	0,00	0,00	0,00	10 180,65
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 210,00	0,00	0,00	0,00	1 210,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
63512	Taxes foncières	0,00	2 271,00	0,00	0,00	0,00	2 271,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	795 071.68	0.00	0.00	0.00	795 071.68
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 213,00	0,00	0,00	0,00	3 213,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 907,69	0,00	0,00	0,00	1 907,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	6 417,80	0,00	0,00	0,00	6 417,80
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	274 898,13	0,00	0,00	0,00	274 898,13
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	159 602,55	0,00	0,00	0,00	159 602,55
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	11 020,04	0,00	0,00	0,00	11 020,04
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	87 351,77	0,00	0,00	0,00	87 351,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	79 251,90	0,00	0,00	0,00	79 251,90
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	112 004,46	0,00	0,00	0,00	112 004,46
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4 192,00	0,00	0,00	0,00	4 192,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	35 214,34	0,00	0,00	0,00	35 214,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	18 678,00	0,00	0,00	0,00	18 678,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 532 615,57	0,00	0,00	0,00	1 532 615,57
739211	Attributions de compensation	0,00	1 415 276,57	0,00	0,00	0,00	1 415 276,57
739221	FNGIR	0,00	117 339,00	0,00	0,00	0,00	117 339,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	857 314,30	0,00	0,00	0,00	857 314,30
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	857 314,30	0,00	0,00	0,00	857 314,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	73 900,06	0,00	0,00	0,00	73 900,06
6531	Indemnités	0,00	59 872,60	0,00	0,00	0,00	59 872,60
6533	Cotisations de retraite	0,00	3 694,74	0,00	0,00	0,00	3 694,74
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	4 081,31	0,00	0,00	0,00	4 081,31
65372	Cotis. fonds financ alloc. fin mandat	0,00	212,61	0,00	0,00	0,00	212,61
6542	Créances éteintes	0,00	37,50	0,00	0,00	0,00	37,50
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
65888	Autres	0,00	1,30	0,00	0,00	0,00	1,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	15 906,05	0,00	0,00	0,00	15 906,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	17 983,72	0,00	0,00	0,00	17 983,72
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-2 077,67	0,00	0,00	0,00	-2 077,67
67	Charges exceptionnelles	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00	42,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00	42,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	67 214,67	0,00	0,00	0,00	67 214,67
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	67 214,67	0,00	0,00	0,00	67 214,67
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	13 696 705,39	0,00	0,00	0,00	13 696 705,39
	Réalisations	0,00	13 696 705,39	0,00	0,00	0,00	13 696 705,39
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	2 199 843,08	0,00	0,00	0,00	2 199 843,08
013	Atténuations de charges	0,00	15 389,80	0,00	0,00	0,00	15 389,80
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	11 127,01	0,00	0,00	0,00	11 127,01
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	2 779,00	0,00	0,00	0,00	2 779,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	1 483,79	0,00	0,00	0,00	1 483,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	18 627,28	0,00	0,00	0,00	18 627,28
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	18 627,28	0,00	0,00	0,00	18 627,28

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 840,00	0,00	0,00	0,00	1 840,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	1 840,00	0,00	0,00	0,00	1 840,00
73	Impôts et taxes	0,00	10 089 588,00	0,00	0,00	0,00	10 089 588,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	4 737 571,00	0,00	0,00	0,00	4 737 571,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	339 127,00	0,00	0,00	0,00	339 127,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	21 989,00	0,00	0,00	0,00	21 989,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	120 522,00	0,00	0,00	0,00	120 522,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	351 760,00	0,00	0,00	0,00	351 760,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	1 768 948,00	0,00	0,00	0,00	1 768 948,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	193 852,00	0,00	0,00	0,00	193 852,00
7382	Fraction de TVA	0,00	2 555 819,00	0,00	0,00	0,00	2 555 819,00
74	Dotations et participations	0,00	1 361 084,73	0,00	0,00	0,00	1 361 084,73
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	652 484,00	0,00	0,00	0,00	652 484,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0,00	170 582,00	0,00	0,00	0,00	170 582,00
744	FCTVA	0,00	7 602,73	0,00	0,00	0,00	7 602,73
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	35 069,00	0,00	0,00	0,00	35 069,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	202 379,00	0,00	0,00	0,00	202 379,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	292 968,00	0,00	0,00	0,00	292 968,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 961,11	0,00	0,00	0,00	3 961,11
752	Revenus des immeubles	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 441,11	0,00	0,00	0,00	1 441,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 371,39	0,00	0,00	0,00	6 371,39
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	0,00	176,54	0,00	0,00	0,00	176,54
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	14,40	0,00	0,00	0,00	14,40
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	6 180,45	0,00	0,00	0,00	6 180,45
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	10 197 132,39	0,00	0,00	0,00	10 197 132,39

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		3 499 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		3 499 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	157 508,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	889,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	7 954,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	2 817,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	53,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 183,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
60628	Autres fournitures non stockées	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	632,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 996,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	9 546,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	800,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 951,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 325,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 465,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	166,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	124,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	29 784,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	3 102,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 503,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	563,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 680,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	8 419,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 345,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 866,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	12 558,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 029,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 830,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 903,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 180,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	795 071,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	3 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 907,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 417,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	274 898,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
64131	Rémunérations non tit.	159 602,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	11 020,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	87 351,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	79 251,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	112 004,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	35 214,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 532 615,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	1 415 276,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	117 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	857 314,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	857 314,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	73 900,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	59 872,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 694,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	4 081,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	212,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	37,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	15 906,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 983,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 077,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
68	Dot. aux amortissements et provisions	67 214,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	67 214,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	13 696 705,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	13 696 705,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 199 843,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	15 389,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 127,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	2 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 483,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	18 627,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	18 627,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 089 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	4 737 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	339 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	21 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	120 522,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	351 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 768 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	193 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	2 555 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 361 084,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	652 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	170 582,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	7 602,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
74832	Attribution du fonds départemental TP	35 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	202 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	292 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 961,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 441,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 371,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	176,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	14,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 180,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		10 197 132,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		823 489,30	1 043 305,94	0,00	0,00	0,00	1 395 733,16	0,00	3 262 528,40
Réalizations		823 489,30	1 043 305,94	0,00	0,00	0,00	1 395 733,16	0,00	3 262 528,40
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	382 785,82	173 525,77	0,00	0,00	0,00	509 264,56	0,00	1 065 576,15
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 569,33	0,00	432 569,33
60611	Eau et assainissement	12 684,13	10 968,35	0,00	0,00	0,00	436,00	0,00	24 088,48
60612	Energie - Electricité	68 132,84	14 850,52	0,00	0,00	0,00	12 073,15	0,00	95 056,51
60613	Chauffage urbain	25 565,66	10 363,54	0,00	0,00	0,00	2 389,22	0,00	38 318,42
60621	Combustibles	23 549,20	7 397,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 946,35
60622	Carburants	2 766,98	0,00	0,00	0,00	0,00	104,22	0,00	2 871,20
60623	Alimentation	22,95	212,93	0,00	0,00	0,00	17 074,85	0,00	17 310,73
60628	Autres fournitures non stockées	1 307,69	532,40	0,00	0,00	0,00	56,10	0,00	1 896,19
60631	Fournitures d'entretien	25 323,76	9 622,98	0,00	0,00	0,00	12 686,50	0,00	47 633,24
60632	Fournitures de petit équipement	36 342,89	9 716,07	0,00	0,00	0,00	11 668,95	0,00	57 727,91
60633	Fournitures de voirie	64,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,99
60636	Vêtements de travail	265,16	0,00	0,00	0,00	0,00	3 625,55	0,00	3 890,71
6064	Fournitures administratives	1 586,88	121,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708,86
6067	Fournitures scolaires	0,00	67 636,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 636,23
611	Contrats de prestations de services	13 041,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 507,58	0,00	14 549,18
6132	Locations immobilières	3 191,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 191,21
6135	Locations mobilières	-334,95	494,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159,84
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 470,12	4 082,98	0,00	0,00	0,00	568,97	0,00	16 122,07
615231	Entretien, réparations voiries	1 682,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 682,70
61551	Entretien matériel roulant	873,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873,26
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 035,95	2 035,14	0,00	0,00	0,00	1 849,86	0,00	8 920,95
6156	Maintenance	26 907,88	20 905,75	0,00	0,00	0,00	1 517,47	0,00	49 331,10
6184	Versements à des organismes de formation	1 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092,00	0,00	2 232,00
6226	Honoraires	340,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,40
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,96	0,00	93,96
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00	1 188,00
6232	Fêtes et cérémonies	637,60	0,00	0,00	0,00	0,00	6,12	0,00	643,72
6247	Transports collectifs	42 495,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 495,92
6261	Frais d'affranchissement	365,72	30,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,32
6262	Frais de télécommunications	7 552,12	8 382,44	0,00	0,00	0,00	4 462,52	0,00	20 397,08

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
627	Services bancaires et assimilés	1 633,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 633,95
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 249,80	0,00	0,00	0,00	0,00	-648,00	0,00	32 601,80
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	18 713,41	0,00	0,00	0,00	0,00	4 942,21	0,00	23 655,62
62878	Remb. frais à d'autres organismes	17 176,00	6 171,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 347,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	191 634,29	816 880,66	0,00	0,00	0,00	838 683,11	0,00	1 847 198,06
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	639,69	2 714,47	0,00	0,00	0,00	2 780,62	0,00	6 134,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 238,75	9 477,72	0,00	0,00	0,00	9 709,98	0,00	21 426,45
64111	Rémunération principale titulaires	79 345,34	376 995,16	0,00	0,00	0,00	391 764,59	0,00	848 105,09
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	143,73	2 339,16	0,00	0,00	0,00	1 979,61	0,00	4 462,50
64131	Rémunérations non tit.	55 580,64	193 840,01	0,00	0,00	0,00	196 213,97	0,00	445 634,62
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	18,00	831,80	0,00	0,00	0,00	650,90	0,00	1 500,70
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 849,35	134 665,68	0,00	0,00	0,00	138 711,01	0,00	307 226,04
6453	Cotisations aux caisses de retraites	19 818,79	96 016,66	0,00	0,00	0,00	96 602,43	0,00	212 437,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00	0,00	270,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	74 425,26	49 850,00	0,00	0,00	0,00	46 020,64	0,00	170 295,90
6531	Indemnités	3 278,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 278,48
6533	Cotisations de retraite	137,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,64
6558	Autres contributions obligatoires	71 009,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 009,14
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 600,64	0,00	40 600,64
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	49 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 850,00
658822	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420,00	0,00	5 420,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	174 643,93	3 049,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 693,44
66111	Intérêts réglés à l'échéance	178 772,07	3 845,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 617,62
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 128,14	-796,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 924,18
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 764,85	0,00	1 764,85
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 764,85	0,00	1 764,85
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		98 830,88	6 298,34	0,00	0,00	0,00	690 631,12	0,00	795 760,34
Réalisations		98 830,88	6 298,34	0,00	0,00	0,00	690 631,12	0,00	795 760,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	23 291,09	6 045,27	0,00	0,00	0,00	18 738,56	0,00	48 074,92

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6419	Remboursements rémunérations personnel	23 291,09	6 045,27	0,00	0,00	0,00	18 738,56	0,00	48 074,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections	59 154,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 154,88
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	59 154,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 154,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 878,10	0,00	474 878,10
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 878,10	0,00	474 878,10
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 372,66	253,07	0,00	0,00	0,00	197 014,46	0,00	212 640,19
744	FCTVA	720,54	253,07	0,00	0,00	0,00	58,46	0,00	1 032,07
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 956,00	0,00	196 956,00
74748	Participat° Autres communes	9 659,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 659,16
7478	Participat° Autres organismes	4 992,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 992,96
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 012,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012,25
7788	Produits exceptionnels divers	1 012,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012,25
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-724 658,42	-1 037 007,60	0,00	0,00	0,00	-705 102,04	0,00	-2 466 768,06

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	670 869,06	365 895,40	6 541,48	1 269 633,35	126 099,81	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	670 869,06	365 895,40	6 541,48	1 269 633,35	126 099,81	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	62 270,23	107 074,06	4 181,48	508 166,44	1 098,12	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	432 569,33	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 687,52	6 280,83	0,00	436,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 231,79	9 774,45	844,28	12 073,15	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	6 383,21	3 872,98	107,35	2 389,22	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	7 397,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	104,22	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	212,93	0,00	0,00	17 074,85	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	49,00	483,40	0,00	56,10	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 544,88	5 078,10	0,00	12 686,50	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 20/04/2023
Application agréée E-legalite.com

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
60632	Fournitures de petit équipement	6 037,78	3 586,84	91,45	11 668,95	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	3 625,55	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	121,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	21 781,45	44 080,11	1 774,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 507,58	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	494,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 585,69	99,09	398,20	568,97	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 035,14	0,00	1 849,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 648,41	13 257,34	0,00	1 517,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	93,96	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	6,12	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	30,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 107,57	4 309,34	965,53	4 462,52	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	-648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	4 942,21	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	6 171,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	589 906,57	226 974,09	0,00	759 702,06	78 981,05	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 934,67	779,80	0,00	2 516,40	264,22	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 752,46	2 725,26	0,00	8 787,45	922,53	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	322 417,90	54 577,26	0,00	359 662,26	32 102,33	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 786,61	552,55	0,00	1 809,03	170,58	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	88 386,70	105 453,31	0,00	173 239,44	22 974,53	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	302,80	529,00	0,00	513,80	137,10	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	86 013,99	48 651,69	0,00	125 135,10	13 575,91	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	82 311,44	13 705,22	0,00	87 768,58	8 833,85	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 340,00	30 150,00	2 360,00	0,00	46 020,64	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	40 600,64	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	17 340,00	30 150,00	2 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658822	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
66	Charges financières	1 352,26	1 697,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 760,80	2 084,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-408,54	-387,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 764,85	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 764,85	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 574,26	658,76	65,32	687 340,17	3 290,95	0,00	0,00	0,00
Réalisations		5 574,26	658,76	65,32	687 340,17	3 290,95	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	5 468,09	577,18	0,00	15 447,61	3 290,95	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 468,09	577,18	0,00	15 447,61	3 290,95	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	474 878,10	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	474 878,10	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	106,17	81,58	65,32	197 014,46	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	106,17	81,58	65,32	58,46	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	196 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-665 294,80	-365 236,64	-6 476,16	-582 293,18	-122 808,86	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		41 302,65	101,76	220 697,73	23 878,68	0,00	285 980,82
Réalizations		41 302,65	101,76	220 697,73	23 878,68	0,00	285 980,82
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	22 839,59	101,76	81 280,45	22 878,68	0,00	127 100,48
60611	Eau et assainissement	0,00	101,76	90,01	0,00	0,00	191,77
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	727,71	0,00	0,00	727,71
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	1 453,25	0,00	0,00	1 453,25
60622	Carburants	0,00	0,00	252,67	0,00	0,00	252,67
60623	Alimentation	39,00	0,00	1 553,92	253,02	0,00	1 845,94
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	136,45	0,00	0,00	136,45
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	943,54	0,00	0,00	943,54
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	2 019,30	0,00	0,00	2 019,30
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	22 643,47	0,00	0,00	22 643,47
6135	Locations mobilières	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	113,81	0,00	0,00	113,81
6156	Maintenance	0,00	0,00	3 704,13	0,00	0,00	3 704,13
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	33 048,00	0,00	0,00	33 048,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	2 972,52	0,00	0,00	2 972,52
6232	Fêtes et cérémonies	-450,86	0,00	6 422,00	21 479,82	0,00	27 450,96
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	1 145,84	0,00	1 145,84
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	24,44	0,00	0,00	24,44
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	3 201,64	0,00	0,00	3 201,64
6281	Concours divers (cotisations)	23 197,45	0,00	0,00	0,00	0,00	23 197,45
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	1 544,20	0,00	0,00	1 544,20
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	429,39	0,00	0,00	429,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	138 919,41	0,00	0,00	138 919,41
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	6 879,93	0,00	0,00	6 879,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	448,87	0,00	0,00	448,87
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 353,19	0,00	0,00	1 353,19
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	65 517,79	0,00	0,00	65 517,79
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	261,70	0,00	0,00	261,70
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	13 782,08	0,00	0,00	13 782,08
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	17 027,40	0,00	0,00	17 027,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	17 163,36	0,00	0,00	17 163,36
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	16 385,09	0,00	0,00	16 385,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 536,74	0,00	0,00	1 000,00	0,00	13 536,74
6531	Indemnités	2 326,65	0,00	0,00	0,00	0,00	2 326,65
6533	Cotisations de retraite	441,09	0,00	0,00	0,00	0,00	441,09
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	9 769,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	10 769,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 926,32	0,00	497,87	0,00	0,00	6 424,19
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 941,38	0,00	0,00	0,00	0,00	5 941,38
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-15,06	0,00	497,87	0,00	0,00	482,81
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 120,00	0,00	36 283,77	0,00	0,00	47 403,77
Réalizations		11 120,00	0,00	36 283,77	0,00	0,00	47 403,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	4 486,38	0,00	0,00	4 486,38
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	4 486,38	0,00	0,00	4 486,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 120,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00	24 917,39
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 120,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00	24 917,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-30 182,65	-101,76	-184 413,96	-23 878,68	0,00	-238 577,05

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	101,76	0,00	0,00	220 697,73	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	101,76	0,00	0,00	220 697,73	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	101,76	0,00	0,00	81 280,45	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	101,76	0,00	0,00	90,01	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	727,71	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453,25	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	252,67	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,92	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	136,45	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	943,54	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	2 019,30	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	22 643,47	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	113,81	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 704,13	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	33 048,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,52	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	6 422,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	24,44	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	3 201,64	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	1 544,20	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	429,39	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	138 919,41	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	6 879,93	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	448,87	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353,19	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	65 517,79	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	261,70	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	13 782,08	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	17 027,40	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	17 163,36	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	16 385,09	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	497,87	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	497,87	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	36 283,77	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	36 283,77	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	4 486,38	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	4 486,38	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-101,76	0,00	0,00	-184 413,96	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		24 266,83	107 615,82	978 261,51	0,00	1 110 144,16
Réalizations		24 266,83	107 615,82	978 261,51	0,00	1 110 144,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	15 447,65	52 503,40	196 562,46	0,00	264 513,51
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	111 858,75	0,00	111 858,75
60611	Eau et assainissement	115,41	869,73	926,60	0,00	1 911,74
60612	Energie - Electricité	2 428,19	7 400,83	7 021,96	0,00	16 850,98
60613	Chauffage urbain	0,00	20 789,06	1 303,27	0,00	22 092,33
60621	Combustibles	0,00	0,00	304,75	0,00	304,75
60622	Carburants	3 815,39	0,00	280,55	0,00	4 095,94
60623	Alimentation	8,98	0,00	27 361,97	0,00	27 370,95
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	98,70	557,82	0,00	656,52
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 190,60	2 743,22	0,00	4 933,82
60632	Fournitures de petit équipement	965,72	3 771,79	10 360,21	0,00	15 097,72
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	38,46	0,00	38,46
6064	Fournitures administratives	607,04	162,64	298,46	0,00	1 068,14
6067	Fournitures scolaires	0,00	50,84	0,00	0,00	50,84
6135	Locations mobilières	250,00	950,57	0,00	0,00	1 200,57
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	7 546,87	4 702,07	0,00	12 248,94
61551	Entretien matériel roulant	1 317,88	0,00	569,57	0,00	1 887,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	505,15	0,00	0,00	505,15
6156	Maintenance	4 296,11	5 719,74	1 994,63	0,00	12 010,48
6182	Documentation générale et technique	288,00	0,00	185,67	0,00	473,67
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	2 638,00	0,00	2 638,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 046,76	0,00	0,00	1 046,76
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	18 388,68	0,00	18 388,68
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	35,20	0,00	35,20
6262	Frais de télécommunications	727,21	1 400,12	4 178,07	0,00	6 305,40
627	Services bancaires et assimilés	260,20	0,00	814,55	0,00	1 074,75
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	367,52	0,00	0,00	0,00	367,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 492,73	41 626,13	781 427,12	0,00	829 545,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17,47	116,10	2 357,26	0,00	2 490,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	63,66	405,54	7 548,92	0,00	8 018,12
64111	Rémunération principale titulaires	4 639,65	29 975,79	278 336,92	0,00	312 952,36
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	15,00	119,00	1 173,00	0,00	1 307,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	278 049,41	0,00	278 049,41
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	6 868,80	0,00	6 868,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	538,89	3 583,29	119 084,33	0,00	123 206,51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 218,06	7 426,41	87 875,48	0,00	96 519,95

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	133,00	0,00	133,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 326,45	1 500,00	0,00	0,00	3 826,45
6531	Indemnités	2 253,19	0,00	0,00	0,00	2 253,19
6533	Cotisations de retraite	73,26	0,00	0,00	0,00	73,26
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	11 986,29	0,00	0,00	11 986,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	12 534,00	0,00	0,00	12 534,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-547,71	0,00	0,00	-547,71
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	271,93	0,00	271,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	78,60	0,00	78,60
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	193,33	0,00	193,33
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 832,00	69 178,07	513 395,69	0,00	585 405,76
	Réalisations	2 832,00	69 178,07	513 395,69	0,00	585 405,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	4 737,14	0,00	4 737,14
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	4 737,14	0,00	4 737,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	47 383,29	0,00	0,00	47 383,29
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	47 383,29	0,00	0,00	47 383,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	273 371,17	0,00	273 371,17
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	273 323,17	0,00	273 323,17
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 712,00	21 794,78	235 287,38	0,00	259 794,16
744	FCTVA	0,00	517,22	200,47	0,00	717,69
7473	Participat° Départements	0,00	21 277,56	0,00	0,00	21 277,56
7478	Participat° Autres organismes	2 712,00	0,00	235 086,91	0,00	237 798,91
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-21 434,83	-38 437,75	-464 865,82	0,00	-524 738,40

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		100 024,11	0,00	50,84	7 540,87	0,00	794 053,37	184 208,14	0,00
Réalisations		100 024,11	0,00	50,84	7 540,87	0,00	794 053,37	184 208,14	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	46 411,69	0,00	50,84	6 040,87	0,00	145 495,14	51 067,32	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 850,37	25 008,38	0,00
60611	Eau et assainissement	869,73	0,00	0,00	0,00	0,00	118,99	807,61	0,00
60612	Energie - Electricité	7 400,83	0,00	0,00	0,00	0,00	980,16	6 041,80	0,00
60613	Chauffage urbain	20 789,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 303,27	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304,75	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280,55	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 045,88	7 316,09	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	98,70	0,00	0,00	0,00	0,00	234,11	323,71	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 190,60	0,00	0,00	0,00	0,00	2 279,90	463,32	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 771,79	0,00	0,00	0,00	0,00	8 961,17	1 399,04	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,46	0,00
6064	Fournitures administratives	162,64	0,00	0,00	0,00	0,00	220,61	77,85	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	50,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	950,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 552,76	0,00	0,00	4 994,11	0,00	1 222,07	3 480,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569,57	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	505,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 719,74	0,00	0,00	0,00	0,00	1 904,11	90,52	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,67	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	1 046,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 399,93	988,75	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,20	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 400,12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013,84	3 164,23	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751,68	62,87	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 626,13	0,00	0,00	0,00	0,00	648 286,30	133 140,82	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	116,10	0,00	0,00	0,00	0,00	1 946,61	410,65	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	405,54	0,00	0,00	0,00	0,00	6 233,70	1 315,22	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	29 975,79	0,00	0,00	0,00	0,00	225 747,91	52 589,01	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795,00	378,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 509,70	42 539,71	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 859,80	9,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 583,29	0,00	0,00	0,00	0,00	99 095,03	19 989,30	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 426,41	0,00	0,00	0,00	0,00	71 965,55	15 909,93	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	11 986,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-547,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271,93	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,60	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,33	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		69 178,07	0,00	0,00	0,00	0,00	466 326,45	47 069,24	0,00
Réalisations		69 178,07	0,00	0,00	0,00	0,00	466 326,45	47 069,24	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 804,21	2 932,93	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 804,21	2 932,93	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	47 383,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	47 383,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 155,32	12 215,85	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 107,32	12 215,85	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	21 794,78	0,00	0,00	0,00	0,00	203 366,92	31 920,46	0,00
744	FCTVA	517,22	0,00	0,00	0,00	0,00	200,47	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	21 277,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 166,45	31 920,46	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-30 846,04	0,00	-50,84	-7 540,87	0,00	-327 726,92	-137 138,90	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		61 760,23	0,00	0,00	61 760,23
Réalizations		61 760,23	0,00	0,00	61 760,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	47 356,09	0,00	0,00	47 356,09
60611	Eau et assainissement	746,34	0,00	0,00	746,34
60612	Energie - Electricité	17 404,90	0,00	0,00	17 404,90
60631	Fournitures d'entretien	536,87	0,00	0,00	536,87
60632	Fournitures de petit équipement	768,25	0,00	0,00	768,25
611	Contrats de prestations de services	504,00	0,00	0,00	504,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60,00	0,00	0,00	60,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 267,90	0,00	0,00	1 267,90
6156	Maintenance	1 751,59	0,00	0,00	1 751,59
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 507,24	0,00	0,00	12 507,24
63512	Taxes foncières	11 809,00	0,00	0,00	11 809,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	14 404,14	0,00	0,00	14 404,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 444,10	0,00	0,00	12 444,10
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 960,04	0,00	0,00	1 960,04
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		78 890,06	0,00	0,00	78 890,06
Réalizations		78 890,06	0,00	0,00	78 890,06
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 098,85	0,00	0,00	33 098,85
70878	Remb. frais par d'autres redevables	33 098,85	0,00	0,00	33 098,85
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	45 791,21	0,00	0,00	45 791,21
752	Revenus des immeubles	45 791,21	0,00	0,00	45 791,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	17 129,83	0,00	0,00	17 129,83

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0,00	61 760,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	61 760,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	47 356,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	746,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	17 404,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	536,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	768,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 267,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 751,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	12 507,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	11 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	14 404,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	12 444,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	1 960,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	78 890,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	78 890,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	33 098,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	33 098,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 791,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	45 791,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	17 129,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 825,00	439 914,15	0,00	443 739,15
Réalizations		0,00	0,00	0,00	3 825,00	439 914,15	0,00	443 739,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	35 347,53	0,00	35 347,53
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234,02	0,00	1 234,02
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	323,81	0,00	323,81
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,26	0,00	2 000,26
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060,54	0,00	1 060,54
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	7 260,27	0,00	7 260,27
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	142,54	0,00	142,54
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	2 642,29	0,00	2 642,29
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 491,11	0,00	6 491,11
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	280,92	0,00	280,92
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 934,00	0,00	10 934,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	230,54	0,00	230,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	667,72	0,00	667,72
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	334,21	0,00	334,21
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604,90	0,00	1 604,90
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	140,40	0,00	140,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	367 338,10	0,00	367 338,10
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,68	0,00	1 188,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	4 149,70	0,00	4 149,70
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	198 033,08	0,00	198 033,08
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048,80	0,00	1 048,80
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	59 424,43	0,00	59 424,43
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	95,30	0,00	95,30
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	52 778,32	0,00	52 778,32
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	50 619,79	0,00	50 619,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	37 221,12	0,00	37 221,12
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	37 221,12	0,00	37 221,12
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 825,00	7,40	0,00	3 832,40

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0,00	0,00	0,00	3 825,00	0,00	0,00	3 825,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7,40	0,00	7,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	150 225,49	0,00	150 225,49
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	150 225,49	0,00	150 225,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	24,65	0,00	24,65
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	24,65	0,00	24,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	10 452,04	0,00	10 452,04
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	0,00	0,00	0,00	0,00	10 452,04	0,00	10 452,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	138 486,38	0,00	138 486,38
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	138 486,38	0,00	138 486,38
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 262,42	0,00	1 262,42
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	37,82	0,00	37,82
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224,60	0,00	1 224,60
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-3 825,00	-289 688,66	0,00	-293 513,66

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 023 949,26	1 234 733,41	279 517,16	0,00	3 538 199,83
Réalisations		2 023 949,26	1 234 733,41	279 517,16	0,00	3 538 199,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	698 872,59	293 138,73	50 657,29	0,00	1 042 668,61
60611	Eau et assainissement	0,00	991,70	0,00	0,00	991,70
60612	Energie - Electricité	0,00	5 073,08	0,00	0,00	5 073,08
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	1 108,33	0,00	0,00	1 108,33
60622	Carburants	0,00	56 922,20	0,00	0,00	56 922,20
60623	Alimentation	0,00	382,28	0,00	0,00	382,28
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	360,00	0,00	0,00	360,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 017,81	0,00	0,00	3 017,81
60632	Fournitures de petit équipement	41 872,61	25 311,82	0,00	0,00	67 184,43
60633	Fournitures de voirie	0,00	6 845,37	0,00	0,00	6 845,37
60636	Vêtements de travail	0,00	6 133,58	0,00	0,00	6 133,58
6064	Fournitures administratives	0,00	247,36	0,00	0,00	247,36
611	Contrats de prestations de services	648 618,64	0,00	0,00	0,00	648 618,64
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	104 194,82	0,00	0,00	104 194,82
61551	Entretien matériel roulant	0,00	26 844,75	0,00	0,00	26 844,75
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 071,27	0,00	0,00	3 071,27
6156	Maintenance	2 880,00	4 020,54	0,00	0,00	6 900,54
6161	Multirisques	0,00	22 181,96	0,00	0,00	22 181,96
617	Etudes et recherches	4 881,34	0,00	0,00	0,00	4 881,34
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 549,50	0,00	0,00	1 549,50
6188	Autres frais divers	420,00	75,60	0,00	0,00	495,60
6226	Honoraires	0,00	3 372,00	0,00	0,00	3 372,00
6228	Divers	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	3 611,09	0,00	0,00	3 611,09
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	211,20	0,00	0,00	211,20
6236	Catalogues et imprimés	200,00	1 359,23	0,00	0,00	1 559,23
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 722,19	0,00	0,00	4 722,19
627	Services bancaires et assimilés	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	4 623,55	47 657,29	0,00	52 280,84
6288	Autres services extérieurs	0,00	40,22	0,00	0,00	40,22
63512	Taxes foncières	0,00	5 544,00	0,00	0,00	5 544,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	723,28	0,00	0,00	723,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	40,14	712 728,94	16 919,08	0,00	729 688,16
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	4 775,83	0,00	0,00	4 775,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8,73	2 190,18	48,90	0,00	2 247,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 642,37	197,16	0,00	7 839,53

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	430 611,74	0,00	0,00	430 611,74
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	68 643,61	12 654,85	0,00	81 298,46
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31,41	81 012,12	3 412,53	0,00	84 456,06
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	115 759,09	605,64	0,00	116 364,73
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	294,00	0,00	0,00	294,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 325 036,53	190 013,29	211 940,79	0,00	1 726 990,61
6531	Indemnités	5 345,27	16,63	9 425,62	0,00	14 787,52
6533	Cotisations de retraite	229,32	0,00	395,88	0,00	625,20
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	514,77	0,00	0,00	0,00	514,77
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 318 947,17	175 541,94	202 119,29	0,00	1 696 608,40
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	14 454,72	0,00	0,00	14 454,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	38 852,45	0,00	0,00	38 852,45
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	41 324,27	0,00	0,00	41 324,27
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-2 471,82	0,00	0,00	-2 471,82
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	195 656,71	269 281,58	9 216,54	0,00	474 154,83
	Réalisations	195 656,71	269 281,58	9 216,54	0,00	474 154,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	9 152,57	0,00	0,00	9 152,57
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	9 152,57	0,00	0,00	9 152,57
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 173,35	46 829,10	7 496,55	0,00	55 499,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 173,35	46 829,10	7 496,55	0,00	55 499,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	47 561,20	121 235,74	0,00	0,00	168 796,94
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	47 561,20	0,00	0,00	0,00	47 561,20
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	121 235,74	0,00	0,00	121 235,74
73	Impôts et taxes	143 232,00	0,00	0,00	0,00	143 232,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	143 232,00	0,00	0,00	0,00	143 232,00
74	Dotations et participations	3 690,16	91 347,53	1 719,99	0,00	96 757,68
744	FACTVA	0,00	4 755,01	0,00	0,00	4 755,01
7461	DGD	0,00	97 570,00	0,00	0,00	97 570,00
74718	Autres participations Etat	0,00	-11 630,00	0,00	0,00	-11 630,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	-2 507,60	0,00	0,00	-2 507,60
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	1 719,99	0,00	1 719,99
7478	Participat° Autres organismes	3 690,16	3 160,12	0,00	0,00	6 850,28
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	716,64	0,00	0,00	716,64

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7718	Autres produits except. opérat ^o gestion	0,00	716,64	0,00	0,00	716,64
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 828 292,55	-965 451,83	-270 300,62	0,00	-3 064 045,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	710 168,32	0,00	1 313 780,94	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	710 168,32	0,00	1 313 780,94	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 881,34	0,00	693 991,25	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	41 872,61	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	648 618,64	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	4 881,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Taxes et impôts sur les véhicules							
012	Charges de personnel, frais assimilés	40,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	705 246,84	0,00	619 789,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	5 345,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	229,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	514,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	699 157,48	0,00	619 789,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	195 656,71	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	195 656,71	0,00	0,00	0,00	0,00
002		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Résultat de fonctionnement reporté							
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	47 561,20	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	47 561,20	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	143 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	143 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	3 690,16	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	3 690,16	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-710 168,32	0,00	-1 118 124,23	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	890 311,16	84 349,49	0,00	47 725,20	212 247,56	69 683,87	0,00	0,00	209 833,29

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Réalisations	890 311,16	84 349,49	0,00	47 725,20	212 247,56	69 683,87	0,00	0,00	209 833,29
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	178 327,33	58 960,14	0,00	47 725,20	8 126,06	47 657,29	0,00	0,00	3 000,00
60611	Eau et assainissement	991,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 073,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 108,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	56 922,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	343,94	0,00	0,00	0,00	38,34	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 017,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 903,90	1 943,52	0,00	0,00	464,40	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	106,84	6 738,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	6 133,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	247,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 584,29	48 885,33	0,00	47 725,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	26 844,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 071,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 020,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	22 181,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 549,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	75,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	792,76	0,00	0,00	2 818,33	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	0,00	0,00	0,00	111,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	37,44	0,00	0,00	0,00	1 321,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 722,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 623,55	0,00	0,00	0,00	0,00	47 657,29	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	40,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	723,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	684 049,38	0,00	0,00	0,00	28 579,56	16 919,08	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	4 775,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 082,68	0,00	0,00	0,00	107,50	48,90	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 285,67	0,00	0,00	0,00	356,70	197,16	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	430 611,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	49 032,22	0,00	0,00	0,00	19 611,39	12 654,85	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 411,01	0,00	0,00	0,00	7 601,11	3 412,53	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6453	Cotisations aux caisses de retraites	114 856,23	0,00	0,00	0,00	902,86	605,64	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	294,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 471,35	0,00	0,00	0,00	175 541,94	5 107,50	0,00	0,00	206 833,29
6531	Indemnités	16,63	0,00	0,00	0,00	0,00	9 425,62	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395,88	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	175 541,94	-4 714,00	0,00	0,00	206 833,29
6558	Autres contributions obligatoires	14 454,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	13 463,10	25 389,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 034,70	27 289,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-571,60	-1 900,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		28 102,77	41 537,00	0,00	716,64	213 062,77	7 496,55	0,00	0,00	1 719,99
Réalisations		28 102,77	41 537,00	0,00	716,64	213 062,77	7 496,55	0,00	0,00	1 719,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	9 152,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	9 152,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 963,10	34 866,00	0,00	0,00	0,00	7 496,55	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 963,10	34 866,00	0,00	0,00	0,00	7 496,55	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 742,97	0,00	0,00	0,00	115 492,77	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	5 742,97	0,00	0,00	0,00	115 492,77	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 244,13	6 671,00	0,00	0,00	97 570,00	0,00	0,00	0,00	1 719,99
744	FCTVA	1 244,13	3 510,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	97 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 719,99
7478	Participat° Autres organismes	0,00	3 160,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	716,64	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	716,64	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-862 208,39	-42 812,49	0,00	-47 008,56	815,21	-62 187,32	0,00	-208 113,30	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		43 213,81	0,00	0,00	0,00	58 731,74	151 605,94	52 022,26	0,00	305 776,88
Réalizations		43 213,81	0,00	0,00	0,00	58 731,74	151 605,94	52 022,26	0,00	305 776,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	5 060,00	0,00	0,00	0,00	24 134,70	27 952,29	13 257,79	0,00	70 404,78
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616,79	0,00	0,00	616,79
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806,00	1 477,95	0,00	2 283,95
60623	Alimentation	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,18	74,69	0,00	129,87
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 654,83	0,00	0,00	1 654,83
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,01	0,00	552,01
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 428,68	5 252,25	0,00	8 680,93
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357,49	0,00	1 357,49
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 540,56	20,00	0,00	7 560,56
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,15	0,00	0,00	598,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 470,39	162,00	0,00	2 632,39
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609,23	1 329,26	0,00	1 938,49
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635,74	0,00	0,00	635,74
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	23 937,90	0,00	0,00	0,00	23 937,90
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 080,46	0,00	0,00	4 080,46
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	13,20	0,00	125,00	0,00	138,20
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,00	0,00	0,00	3 192,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	183,60	2 279,28	401,02	0,00	2 863,90
6281	Concours divers (cotisations)	5 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 045,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 506,12	0,00	2 506,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 816,91	0,00	0,00	0,00	34 597,04	68 322,66	38 764,47	0,00	150 704,21
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	87,20	0,00	0,00	0,00	128,24	240,88	128,93	0,00	585,25
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	425,55	843,10	436,86	0,00	1 808,64
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 991,69	0,00	19 991,69

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64131	Rémunérations non tit.	6 484,59	0,00	0,00	0,00	23 897,66	48 179,01	6 604,25	0,00	85 165,51
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 030,32	0,00	0,00	0,00	9 068,44	17 036,13	5 559,49	0,00	33 694,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	214,80	0,00	0,00	0,00	1 077,15	2 023,54	5 976,25	0,00	9 291,74
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,00	0,00	67,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 336,90	0,00	0,00	0,00	0,00	52 423,56	0,00	0,00	81 760,46
6531	Indemnités	21 751,34	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325,88	0,00	0,00	24 077,22
6533	Cotisations de retraite	948,32	0,00	0,00	0,00	0,00	97,68	0,00	0,00	1 046,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 637,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 637,24
65732	Subv. fonct. Régions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 907,43	0,00	0,00	2 907,43
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 984,85	0,00	0,00	2 984,85
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-77,42	0,00	0,00	-77,42
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		12 984,10	0,00	0,00	0,00	18 443,48	125 178,25	50 458,37	0,00	207 064,20
Réalizations		12 984,10	0,00	0,00	0,00	18 443,48	125 178,25	50 458,37	0,00	207 064,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,37	0,00	60,37
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,37	0,00	60,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections	260,26	0,00	0,00	0,00	0,00	15 153,80	0,00	0,00	15 414,06
777	Quote-part subv invest transf pte résul	260,26	0,00	0,00	0,00	0,00	15 153,80	0,00	0,00	15 414,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 024,45	0,00	0,00	110 024,45
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 024,45	0,00	0,00	110 024,45
74	Dotations et participations	12 723,84	0,00	0,00	0,00	18 443,48	0,00	50 398,00	0,00	81 565,32
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	18 443,48	0,00	30 000,00	0,00	48 443,48
74741	Participat° Communes du GFP	12 723,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 723,84
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 398,00	0,00	20 398,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-30 229,71	0,00	0,00	0,00	-40 288,26	-26 427,69	-1 563,89	0,00	-98 712,68

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 091 391,28	0,00	0,00	0,00	1 091 391,28
Réalizations		0,00	1 090 762,28	0,00	0,00	0,00	1 090 762,28
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	968 689,39	0,00	0,00	0,00	968 689,39
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	18 627,28	0,00	0,00	0,00	18 627,28
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	2 431,00	0,00	0,00	0,00	2 431,00
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	0,00	16 196,28	0,00	0,00	0,00	16 196,28
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	40 681,67	0,00	0,00	0,00	40 681,67
1641	Emprunts en euros	0,00	40 681,67	0,00	0,00	0,00	40 681,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	26 944,66	0,00	0,00	0,00	26 944,66
2051	Concessions, droits similaires	0,00	26 944,66	0,00	0,00	0,00	26 944,66
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 819,28	0,00	0,00	0,00	35 819,28
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	35 819,28	0,00	0,00	0,00	35 819,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	629,00	0,00	0,00	0,00	629,00
RECETTES (2)		0,00	1 594 704,46	0,00	0,00	0,00	1 594 704,46
Réalizations		0,00	1 588 425,26	0,00	0,00	0,00	1 588 425,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	855 664,30	0,00	0,00	0,00	855 664,30

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
28031	Frais d'études	0,00	8 386,00	0,00	0,00	0,00	8 386,00
28033	Frais d'insertion	0,00	18,00	0,00	0,00	0,00	18,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	904,85	0,00	0,00	0,00	904,85
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	416,00	0,00	0,00	0,00	416,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	8 038,00	0,00	0,00	0,00	8 038,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	64 593,93	0,00	0,00	0,00	64 593,93
28138	Autres constructions	0,00	32 075,97	0,00	0,00	0,00	32 075,97
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	421,00	0,00	0,00	0,00	421,00
28152	Installations de voirie	0,00	2 624,01	0,00	0,00	0,00	2 624,01
281538	Autres réseaux	0,00	38,00	0,00	0,00	0,00	38,00
281561	Matériel roulant	0,00	12 632,60	0,00	0,00	0,00	12 632,60
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	3 155,91	0,00	0,00	0,00	3 155,91
281571	Matériel roulant	0,00	23 988,50	0,00	0,00	0,00	23 988,50
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 036,00	0,00	0,00	0,00	1 036,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	40 412,03	0,00	0,00	0,00	40 412,03
28171	Terrains (m. à dispo)	0,00	7 939,27	0,00	0,00	0,00	7 939,27
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	3 624,55	0,00	0,00	0,00	3 624,55
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	126 605,62	0,00	0,00	0,00	126 605,62
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	86 444,10	0,00	0,00	0,00	86 444,10
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	84 127,87	0,00	0,00	0,00	84 127,87
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	0,00	11 508,99	0,00	0,00	0,00	11 508,99
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0,00	173 562,07	0,00	0,00	0,00	173 562,07
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0,00	3 072,29	0,00	0,00	0,00	3 072,29
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	22 755,40	0,00	0,00	0,00	22 755,40
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	50,90	0,00	0,00	0,00	50,90
281784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	18 855,35	0,00	0,00	0,00	18 855,35
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	6 424,26	0,00	0,00	0,00	6 424,26
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	34,00	0,00	0,00	0,00	34,00
28182	Matériel de transport	0,00	10 035,00	0,00	0,00	0,00	10 035,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	60 069,07	0,00	0,00	0,00	60 069,07
28184	Mobilier	0,00	21 354,85	0,00	0,00	0,00	21 354,85
28188	Autres immo. corporelles	0,00	19 267,00	0,00	0,00	0,00	19 267,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	0,00	1 192,91	0,00	0,00	0,00	1 192,91
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	732 760,96	0,00	0,00	0,00	732 760,96
10222	FCTVA	0,00	50 031,92	0,00	0,00	0,00	50 031,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	682 729,04	0,00	0,00	0,00	682 729,04
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	6 279,20	0,00	0,00	0,00	6 279,20
SOLDE (2)		0,00	503 313,18	0,00	0,00	0,00	503 313,18

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		1 091 391,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		1 090 762,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	968 689,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	18 627,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	16 196,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 681,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	40 681,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 944,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	26 944,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 819,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	35 819,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		629,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 594 704,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		1 588 425,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	855 664,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	8 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	904,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	64 593,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	32 075,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	421,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 624,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	12 632,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 155,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	23 988,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	40 412,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28171	Terrains (m. à dispo)	7 939,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	3 624,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	126 605,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	86 444,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	84 127,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	11 508,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	173 562,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 072,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	22 755,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	50,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	18 855,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	6 424,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	60 069,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	21 354,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	19 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	1 192,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	732 760,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	50 031,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	682 729,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		6 279,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		503 313,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		679 687,91	83 257,63	0,00	0,00	0,00	71 996,86	0,00	834 942,40
Réalizations		608 830,05	71 928,62	0,00	0,00	0,00	71 996,86	0,00	752 755,53
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	59 154,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 154,88
13911	Etat et établissements nationaux	2 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 504,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	671,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671,44
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	27 491,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 491,22
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	165,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,80
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	27 587,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 587,47
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	734,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	734,95
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	447 835,76	26 688,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 523,95
1641	Emprunts en euros	447 835,76	26 688,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 523,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 825,20	0,00	52 825,20
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 735,60	0,00	42 735,60
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 089,60	0,00	10 089,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 437,63	16 733,66	0,00	0,00	0,00	19 171,66	0,00	71 342,95
21568	Autres matériels, outillages incendie	458,66	127,64	0,00	0,00	0,00	255,26	0,00	841,56

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	672,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672,02
2183	Matériel de bureau et informatique	2 528,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528,81
2184	Mobilier	2 284,87	12 079,67	0,00	0,00	0,00	5 770,95	0,00	20 135,49
2188	Autres immobilisations corporelles	29 493,27	4 526,35	0,00	0,00	0,00	13 145,45	0,00	47 165,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	66 401,78	28 506,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 908,55
2313	Constructions	66 401,78	28 506,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 908,55
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		70 857,86	11 329,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 186,87
RECETTES (2)		23 198,88	3 894,53	0,00	0,00	0,00	894,88	0,00	27 988,29
Réalisations		23 198,88	3 894,53	0,00	0,00	0,00	894,88	0,00	27 988,29
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 924,03	3 894,53	0,00	0,00	0,00	894,88	0,00	20 713,44
10222	FCTVA	15 924,03	3 894,53	0,00	0,00	0,00	894,88	0,00	20 713,44
13	Subventions d'investissement	7 274,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 274,85
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	7 274,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 274,85
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-656 489,03	-79 363,10	0,00	0,00	0,00	-71 101,98	0,00	-806 954,11

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		31 729,32	51 312,84	215,47	71 996,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		30 263,60	41 449,55	215,47	71 996,86	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 899,99	14 788,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	11 899,99	14 788,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	52 825,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	42 735,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	10 089,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 843,61	9 674,58	215,47	19 171,66	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	63,82	63,82	0,00	255,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	4 311,87	7 552,33	215,47	5 770,95	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
2188	Autres immobilisations corporelles	2 467,92	2 058,43	0,00	13 145,45	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 520,00	16 986,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	11 520,00	16 986,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 465,72	9 863,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		837,64	3 021,54	35,35	894,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		837,64	3 021,54	35,35	894,88	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	837,64	3 021,54	35,35	894,88	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	837,64	3 021,54	35,35	894,88	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-30 891,68	-48 291,30	-180,12	-71 101,98	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		21 120,00	0,00	43 617,33	0,00	0,00	64 737,33
Réalizations		21 120,00	0,00	42 000,03	0,00	0,00	63 120,03
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 120,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00	24 917,39
13911	Etat et établissements nationaux	11 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 120,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	0,00	0,00	3 720,16	0,00	0,00	3 720,16
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	0,00	0,00	9 308,90	0,00	0,00	9 308,90
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	768,33	0,00	0,00	768,33
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 453,64	0,00	0,00	20 453,64
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	12 885,84	0,00	0,00	12 885,84
2184	Mobilier	0,00	0,00	5 780,04	0,00	0,00	5 780,04
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 787,76	0,00	0,00	1 787,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	7 749,00	0,00	0,00	7 749,00
2313	Constructions	0,00	0,00	7 749,00	0,00	0,00	7 749,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 617,30	0,00	0,00	1 617,30
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	2 512,58
Réalizations		0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	2 512,58

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	2 512,58
10222	FCTVA	0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	2 512,58
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-21 120,00	0,00	-41 104,75	0,00	0,00	-62 224,75

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	43 617,33	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,03	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 720,16	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	9 308,90	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	768,33	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 453,64	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	12 885,84	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	5 780,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 787,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 749,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 749,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	1 617,30	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,58	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-41 104,75	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		7 575,60	198 789,61	14 602,33	0,00	220 967,54
Réalizations		7 575,60	137 159,89	14 602,33	0,00	159 337,82
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	47 383,29	0,00	0,00	47 383,29
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	46 383,29	0,00	0,00	46 383,29
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	48 187,43	0,00	0,00	48 187,43
1641	Emprunts en euros	0,00	48 187,43	0,00	0,00	48 187,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 911,36	0,00	0,00	10 911,36
2031	Frais d'études	0,00	10 911,36	0,00	0,00	10 911,36
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 575,60	2 550,00	11 252,23	0,00	21 377,83
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	1 222,07	0,00	1 222,07
2183	Matériel de bureau et informatique	7 575,60	0,00	6 922,52	0,00	14 498,12
2184	Mobilier	0,00	0,00	359,00	0,00	359,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 550,00	2 748,64	0,00	5 298,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28 127,81	3 350,10	0,00	31 477,91
2313	Constructions	0,00	28 127,81	3 350,10	0,00	31 477,91
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	61 629,72	0,00	0,00	61 629,72
RECETTES (2)		0,00	347 401,33	1 259,79	0,00	348 661,12
Réalizations		0,00	4 198,33	1 259,79	0,00	5 458,12

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 198,33	1 259,79	0,00	5 458,12
10222	FCTVA	0,00	4 198,33	1 259,79	0,00	5 458,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	343 203,00	0,00	0,00	343 203,00
SOLDE (2)		-7 575,60	148 611,72	-13 342,54	0,00	127 693,58

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		130 928,65	0,00	0,00	67 860,96	0,00	10 252,78	4 349,55	0,00
Réalizations		115 736,65	0,00	0,00	21 423,24	0,00	10 252,78	4 349,55	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	47 383,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	46 383,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 187,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	48 187,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	10 911,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	10 911,36	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 252,78	999,45	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222,07	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 922,52	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 108,19	640,45	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 615,93	0,00	0,00	10 511,88	0,00	0,00	3 350,10	0,00
2313	Constructions	17 615,93	0,00	0,00	10 511,88	0,00	0,00	3 350,10	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		15 192,00	0,00	0,00	46 437,72	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 467,47	0,00	0,00	343 933,86	0,00	546,29	713,50	0,00
Réalizations		3 467,47	0,00	0,00	730,86	0,00	546,29	713,50	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 467,47	0,00	0,00	730,86	0,00	546,29	713,50	0,00
10222	FCTVA	3 467,47	0,00	0,00	730,86	0,00	546,29	713,50	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	343 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-127 461,18	0,00	0,00	276 072,90	0,00	-9 706,49	-3 636,05	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		3 504 308,26	0,00	0,00	3 504 308,26
Réalizations		2 110 528,26	0,00	0,00	2 110 528,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 725,68	0,00	0,00	36 725,68
1641	Emprunts en euros	36 140,58	0,00	0,00	36 140,58
165	Dépôts et cautionnements reçus	585,10	0,00	0,00	585,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 814,53	0,00	0,00	1 814,53
2188	Autres immobilisations corporelles	1 814,53	0,00	0,00	1 814,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 071 988,05	0,00	0,00	2 071 988,05
2313	Constructions	2 071 988,05	0,00	0,00	2 071 988,05
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 393 780,00	0,00	0,00	1 393 780,00
RECETTES (2)		3 389 443,72	0,00	0,00	3 389 443,72
Réalizations		2 367 443,72	0,00	0,00	2 367 443,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	173 365,69	0,00	0,00	173 365,69

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10222	FCTVA	173 365,69	0,00	0,00	173 365,69
13	Subventions d'investissement	631 060,00	0,00	0,00	631 060,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	306 507,00	0,00	0,00	306 507,00
1313	Subv. transf. Départements	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
1383	Subv non transf Départements	60 553,00	0,00	0,00	60 553,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 560 436,31	0,00	0,00	1 560 436,31
1641	Emprunts en euros	1 560 000,00	0,00	0,00	1 560 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	436,31	0,00	0,00	436,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 581,72	0,00	0,00	2 581,72
2313	Constructions	2 581,72	0,00	0,00	2 581,72
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 022 000,00	0,00	0,00	1 022 000,00
SOLDE (2)		-114 864,54	0,00	0,00	-114 864,54

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DÉPENSES (2)		0,00	3 504 308,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	2 110 528,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	36 725,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	36 140,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	585,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 814,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 814,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 071 988,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 071 988,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 393 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	3 389 443,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	2 367 443,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	173 365,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	173 365,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	631 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	306 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	60 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 560 436,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	436,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 581,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 581,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	1 022 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-114 864,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	13 691,67	0,00	13 691,67
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	12 888,46	0,00	12 888,46
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	10 452,04	0,00	10 452,04
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,30	0,00	3 200,30
139141	Sub. transf. cpté résult. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	856,75	0,00	856,75
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 452,00	0,00	5 452,00
13931	Sub. transf. cpté résult. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	942,99	0,00	942,99
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	852,42	0,00	852,42
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	101,59	0,00	101,59
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	750,83	0,00	750,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,00	0,00	1 584,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,00	0,00	1 584,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	803,21	0,00	803,21
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	276,50	0,00	276,50

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	276,50	0,00	276,50
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	276,50	0,00	276,50
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	276,50	0,00	276,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 415,17	0,00	-13 415,17

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		43 911,35	1 586 479,10	7 496,55	0,00	1 637 887,00
Réalizations		41 712,95	1 206 434,83	7 496,55	0,00	1 255 644,33
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 173,35	46 829,10	7 496,55	0,00	55 499,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	1 433,60	6 777,69	0,00	8 211,29
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	36 572,51	0,00	0,00	36 572,51
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	1 173,35	0,00	0,00	0,00	1 173,35
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	718,86	0,00	718,86
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	8 822,99	0,00	0,00	8 822,99
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	142 083,37	0,00	0,00	142 083,37
1641	Emprunts en euros	0,00	142 083,37	0,00	0,00	142 083,37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 460,43	0,00	0,00	25 460,43
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	25 359,03	0,00	0,00	25 359,03
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	101,40	0,00	0,00	101,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	23 704,60	0,00	0,00	23 704,60
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	23 704,60	0,00	0,00	23 704,60
21	Immobilisations corporelles	40 539,60	22 923,77	0,00	0,00	63 463,37
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	352,52	0,00	0,00	352,52
21571	Matériel roulant	0,00	16 490,00	0,00	0,00	16 490,00
2184	Mobilier	0,00	330,48	0,00	0,00	330,48
2188	Autres immobilisations corporelles	40 539,60	5 750,77	0,00	0,00	46 290,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	945 433,56	0,00	0,00	945 433,56
2313	Constructions	0,00	18 012,72	0,00	0,00	18 012,72
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	927 420,84	0,00	0,00	927 420,84
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	2 198,40	380 044,27	0,00	0,00	382 242,67
	RECETTES (2)	2 895,15	767 101,66	0,00	0,00	769 996,81
	Réalisations	2 895,15	679 303,66	0,00	0,00	682 198,81
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	1 650,00	0,00	0,00	1 650,00
2811	Terrains de gisement	0,00	1 650,00	0,00	0,00	1 650,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 895,15	77 653,66	0,00	0,00	80 548,81
10222	FCTVA	2 895,15	77 653,66	0,00	0,00	80 548,81
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	87 798,00	0,00	0,00	87 798,00
	SOLDE (2)	-41 016,20	-819 377,44	-7 496,55	0,00	-867 890,19

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	2 806,80	0,00	41 104,55	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	2 806,80	0,00	38 906,15	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 806,80	0,00	37 732,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 806,80	0,00	37 732,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	2 198,40	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		460,43	0,00	2 434,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		460,43	0,00	2 434,72	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2811	Terrains de gisement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	460,43	0,00	2 434,72	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	460,43	0,00	2 434,72	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 346,37	0,00	-38 669,83	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		83 772,80	1 177 775,63	21 386,24	0,00	303 544,43	7 496,55	0,00	0,00	0,00
Réalizations		83 772,80	1 075 815,36	21 386,24	0,00	25 460,43	7 496,55	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 963,10	34 866,00	0,00	0,00	0,00	7 496,55	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	1 433,60	0,00	0,00	0,00	6 777,69	0,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	11 963,10	24 609,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718,86	0,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	8 822,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 695,82	109 387,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 695,82	109 387,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 460,43	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	25 359,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	101,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	23 704,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	23 704,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 101,16	1 822,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	352,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	16 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	330,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 928,16	1 822,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 012,72	906 034,60	21 386,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	18 012,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	906 034,60	21 386,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	101 960,27	0,00	0,00	278 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		7 404,08	723 391,15	0,00	0,00	36 306,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		7 404,08	669 671,15	0,00	0,00	2 228,43	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2811	Terrains de gisement	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 754,08	69 671,15	0,00	0,00	2 228,43	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 754,08	69 671,15	0,00	0,00	2 228,43	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	53 720,00	0,00	0,00	34 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-76 368,72	-454 384,48	-21 386,24	0,00	-267 238,00	-7 496,55	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		260,26	0,00	0,00	0,00	101,40	42 913,47	25 383,82	0,00	68 658,95
Réalizations		260,26	0,00	0,00	0,00	101,40	42 913,47	25 383,82	0,00	68 658,95
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	260,26	0,00	0,00	0,00	0,00	15 153,80	0,00	0,00	15 414,06
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339,00	0,00	0,00	339,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 374,00	0,00	0,00	1 374,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	243,26	0,00	0,00	0,00	0,00	10 599,85	0,00	0,00	10 843,11
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463,95	0,00	0,00	480,95
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577,00	0,00	0,00	1 577,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 994,19	0,00	0,00	7 994,19
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 994,19	0,00	0,00	7 994,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	101,40	4 128,00	202,80	0,00	4 432,20

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	101,40	4 128,00	202,80	0,00	4 432,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 637,48	19 827,98	0,00	35 465,46
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409,97	498,98	0,00	908,95
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 072,03	0,00	0,00	6 072,03
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 836,12	0,00	4 836,12
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 155,48	14 492,88	0,00	23 648,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 353,04	0,00	5 353,04
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 353,04	0,00	5 353,04
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,87	52 773,20	0,00	54 275,07
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,87	31 773,20	0,00	33 275,07
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,87	1 773,20	0,00	3 275,07
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,87	1 773,20	0,00	3 275,07
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
SOLDE (2)		-260,26	0,00	0,00	0,00	-101,40	-41 411,60	27 389,38	0,00	-14 383,88

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 480 879,59									
1641 Emprunts en euros (total)					18 480 879,59									
00112430221	CREDIT AGRICOLE		2008-01-16	15/01/2009	66 153,00	F	Sans	4,620	4,620		A	C	N	A-1
00149096681	CREDIT AGRICOLE		2009-11-30	15/02/2010	166 000,00	F		3,760	3,760		T	X .	N	A-1
00149096752	CREDIT AGRICOLE		2009-11-30	15/02/2010	130 000,00	F		3,290	3,290		T	X .	N	A-1
00149097123	CREDIT AGRICOLE		2010-04-01	15/06/2010	1 217 000,00	F		4,220	4,220		T	X .	N	A-1
00153058800	CREDIT AGRICOLE		2010-09-15	01/01/2011	200 000,00	F		3,750	3,750		A	C	N	A-1
00153059853	CREDIT AGRICOLE		2011-09-15	01/04/2011	210 000,00	F		3,750	3,750		A	C	N	A-1
00153230598	CREDIT AGRICOLE		2010-06-15	15/09/2010	800 000,00	F		3,830	3,830		T	X Trimestriel	N	A-1
00156675737	CREDIT AGRICOLE		2010-12-31	15/03/2011	150 000,00	F	Sans	3,720	3,720		T	X Trimestrielle	N	A-1
00160395417	CREDIT AGRICOLE		2011-10-29	15/01/2012	170 000,00	F		4,180	4,180		T	X Trimestriel	N	A-1
10000030524	CREDIT AGRICOLE		2013-09-15	15/12/2013	200 000,00	F	Sans	3,930	3,930		T	X Trimestrielle	N	A-1
10000046242	CREDIT AGRICOLE		2013-12-10	15/03/2014	100 000,00	F	Sans	3,650	3,650		T	X Trimestrielle	N	A-1
10002431141	CREDIT AGRICOLE		2022-11-02	15/12/2022	600 000,00	F	Sans	1,650	1,650		M	X ECHEANCES CONSTANTES	N	A-1
1209037	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT		2011-12-15	01/01/2013	150 000,00	F	Sans	4,510	4,510		A	C	N	A-1
1228522	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT		2012-08-26	01/09/2013	150 000,00	F	Sans	4,790	4,790		A	C	N	A-1
2084516	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2005-12-09	09/05/2006	200 000,00	F	Sans	3,510	3,510		A	C	N	A-1
2084869	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2007-12-31	26/03/2008	28 000,00	F	Sans	4,600	4,600		T	X Trimestrielle	N	A-1
2085067	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2008-12-18	05/07/2009	150 000,00	F	Sans	5,000	5,000		T	X Trimestrielle	N	A-1
2504965J	CREDIT FONCIER		2007-10-05	30/12/2007	500 000,00	F		4,190	4,190		T	X Trimestriel	N	A-1
29900164	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2007-07-01	01/07/2007	99 989,78	F		4,550	4,550		A	C	N	A-1
4366818	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2015-01-01	15/06/2015	350 000,00	F	Sans	2,460	2,460		T	X Trimestrielle	N	A-1
4569791	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2015-11-16	15/12/2016	25 000,00	F		2,370	2,370		A	C	N	A-1

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
4590886	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2015-12-01	15/03/2016	300 000,00	F		2,520	2,520		T	X CAPITAL CONSTANT	N	A-1
4675959	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2016-12-15	15/04/2017	400 000,00	F		1,940	1,940		T	X Trimestriel constant	N	A-1
5123582	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT		2016-05-01	01/06/2016	294 158,00	C	EONIA	1,750	1,750		T	C	N	B-1
52013358394	CREDIT AGRICOLE		2005-01-21	15/04/2005	65 000,00	F	Sans	3,600	3,600		T	X Trimestrielle	N	A-1
5376759	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT		2020-10-01	01/12/2020	819 424,00	F	Sans	0,550	0,550		T	F	N	A-1
603880E	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2022-10-31	05/12/2022	1 560 000,00	F	Sans	1,750	1,750		M	X ECHEANCES CONSTANTES	N	A-1
7616354	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2009-12-31	05/04/2010	150 000,00	F	Sans	4,050	4,050		T	X Trimestrielle	N	A-1
7811968	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2010-12-14	15/03/2011	300 000,00	F		3,190	3,190		T	X .	N	A-1
A1409057	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2009-08-24	08/12/2011	950 000,00	F		1,910	1,910		T	X Autre	N	A-1
A14100B2	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2010-09-20	20/01/2011	180 000,00	F		3,110	3,110		A	C	N	A-1
A141106Y	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2015-01-01	01/01/2015	132 154,81	F		4,250	4,250		A	C	N	A-1
A14110GO	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2011-09-30	25/10/2011	236 000,00	F		4,300	4,300		A	X .	N	A-1
A14110LD	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2011-12-29	01/06/2012	248 000,00	F		4,560	4,560		A	X .	N	A-1
A141203B	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2012-06-15	05/10/2012	1 000 000,00	F		4,050	4,050		T	X .	N	A-1
A14120DJ	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2012-09-25	15/10/2012	700 000,00	F		5,310	5,310		A	X .	N	A-1
A141308M	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2013-08-27	15/12/2013	500 000,00	F		2,660	2,660		T	X .	N	A-1
A1414013	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2014-05-27	15/06/2015	674 000,00	F		2,320	2,320		A	C	N	A-1
A1414019	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2015-03-31	15/06/2015	1 100 000,00	F		2,150	2,150		A	C	N	A-1
A1414017	CAISSE D'EPARGNE DE B.N		2014-12-30	15/05/2015	800 000,00	F		2,320	2,320		A	C	N	A-1
MON262021EUR/0278615	DEXIA CREDIT LOCAL		2008-09-10	01/01/2009	310 000,00	F		5,050	5,050		A	X .	N	A-1
MON262022EUR/0278616	DEXIA CREDIT LOCAL		2008-09-15	01/01/2009	100 000,00	F		5,110	5,110		A	X .	N	A-1
MON501469EUR/0514464	LA BANQUE POSTALE		2014-12-22	01/04/2015	2 000 000,00	F		2,600	2,600		T	X Trimestriel	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 480 879,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 322 800,92					759 611,19	275 829,94	0,00	84 249,40
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 322 800,92					759 611,19	275 829,94	0,00	84 249,40
00112430221	N	0,00	A-1	26 401,85	5,00	F	Sans	4,620	3 745,79	1 392,82	0,00	1 172,98
00149096681	N	0,00	A-1	22 133,16	1,00	F		3,760	11 066,68	1 092,28	0,00	106,29
00149096752	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
00149097123	N	0,00	A-1	583 544,16	17,00	F		4,220	33 828,64	25 517,79	0,00	1 162,87
00153058800	N	0,00	A-1	96 296,47	7,00	F		3,750	10 163,20	3 992,24	0,00	3 611,12
00153059853	N	0,00	A-1	101 111,33	7,00	F		3,750	10 671,36	4 191,85	0,00	2 856,74
00153230598	N	0,00	A-1	571 588,33	17,00	F		3,830	22 538,33	22 433,91	0,00	1 033,78
00156675737	N	0,00	A-1	73 509,75	8,00	F	Sans	3,720	7 750,49	2 915,59	0,00	129,13
00160395417	N	0,00	A-1	56 134,06	3,00	F		4,180	12 634,26	2 678,18	0,00	497,33
10000030524	N	0,00	A-1	126 514,77	10,00	F	Sans	3,930	9 284,99	5 201,21	0,00	234,79
10000046242	N	0,00	A-1	63 788,95	11,00	F	Sans	3,650	4 632,42	2 434,46	0,00	109,95
10002431141	N	0,00	A-1	595 397,73	9,00	F	Sans	1,650	4 602,27	1 182,50	0,00	448,95
1209037	N	0,00	A-1	61 340,10	4,00	F	Sans	4,510	10 726,48	3 250,20	0,00	2 766,44
1228522	N	0,00	A-1	62 041,47	4,00	F	Sans	4,790	10 759,76	3 487,18	0,00	993,31
2084516	N	0,00	A-1	38 265,27	2,00	F	Sans	3,510	11 899,99	1 760,80	0,00	1 313,67
2084869	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Sans	4,600	1 866,48	53,65	0,00	0,00
2085067	N	0,00	A-1	91 798,21	11,00	F	Sans	5,000	5 773,11	4 771,45	0,00	1 097,59
2504965J	N	0,00	A-1	320 756,69	14,00	F		4,190	15 497,56	13 838,25	0,00	73,60
29900164	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4366818	N	0,00	A-1	234 279,21	12,00	F	Sans	2,460	16 196,23	6 013,05	0,00	272,15
4569791	N	0,00	A-1	14 419,40	8,00	F		2,420	1 619,77	380,13	0,00	15,92
4590886	N	0,00	A-1	211 635,85	13,00	F		2,520	13 594,39	5 548,01	0,00	251,85
4675959	N	0,00	A-1	260 213,85	9,00	F		1,940	25 441,39	5 357,37	0,00	1 069,99
5123582	N	0,00	B-1	194 879,81	13,00	C	EONIA	2,125	14 707,88	4 279,87	0,00	497,87
52013358394	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Sans	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
5376759	N	0,00	A-1	781 066,32	23,00	F	Sans	0,550	30 707,17	4 392,43	0,00	369,16
603880E	N	0,00	A-1	1 554 566,59	19,00	F	Sans	1,750	5 433,41	8 051,67	0,00	1 974,55

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
7616354	N	0,00	A-1	68 678,29	7,00	F	Sans	4,050	7 994,19	2 984,85	0,00	665,14
7811968	N	0,00	A-1	180 000,00	18,00	F		3,190	10 000,00	5 941,38	0,00	271,15
A1409057	N	0,00	A-1	597 203,20	13,00	F		1,910	35 688,61	10 966,59	0,00	704,70
A14100B2	N	0,00	A-1	41 997,35	2,00	F		3,110	13 168,43	1 704,62	0,00	1 230,17
A141106Y	N	0,00	A-1	105 392,07	17,00	F		4,250	3 852,42	4 642,89	0,00	4 479,16
A14110GO	N	0,00	A-1	44 155,50	2,00	F		4,300	14 718,50	2 531,58	0,00	1 773,84
A14110LD	N	0,00	A-1	101 622,94	4,00	F		4,560	17 744,43	5 443,15	0,00	2 716,93
A141203B	N	0,00	A-1	587 169,87	9,00	F		4,050	48 187,43	12 534,00	0,00	2 850,33
A14120DJ	N	0,00	A-1	289 726,89	8,00	F		5,310	32 191,88	17 093,89	0,00	14 794,41
A141308M	N	0,00	A-1	301 296,29	10,00	F		2,660	23 904,77	5 028,94	0,00	226,22
A1414013	N	0,00	A-1	440 780,45	11,00	F		2,320	31 545,49	7 793,38	0,00	3 985,14
A1414019	N	0,00	A-1	645 825,58	11,00	F		2,150	53 818,80	15 042,35	0,00	11 108,20
A1414017	N	0,00	A-1	515 767,42	11,00	F		2,320	36 912,11	12 822,17	0,00	7 572,88
MON262021EUR/0278615	N	0,00	A-1	27 578,09	0,00	F		5,050	26 252,29	2 718,43	0,00	1 392,63
MON262022EUR/0278616	N	0,00	A-1	8 923,65	0,00	F		5,110	8 489,79	889,83	0,00	455,97
MON501469EUR/0514464	N	0,00	A-1	1 225 000,00	12,00	F		2,600	100 000,00	33 475,00	0,00	7 962,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		11 322 800,92					759 611,19	275 829,94	0,00	84 249,40

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
5123582	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	294 158,00	194 879,81	1	0,00				0,00		2,125	4 279,87	0,00	1,72
TOTAL (B)		294 158,00	194 879,81						0,00			4 279,87	0,00	1,72
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		294 158,00	194 879,81						0,00			4 279,87	0,00	1,72

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	42	0	0	0	
	% de l'encours	98,29	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 127 921,11	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	1,72	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	194 879,81	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €			18/12/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	18/12/2017
L	Frais de recherche et de développement (réussite)	5	18/12/2017
L	Frais de recherche et de développement (échec)	5	18/12/2017
L	Brevets	2	18/12/2017
L	Logiciels	2	18/12/2017
L	Voitures	5	18/12/2017
L	Camions et véhicules industriels	4	18/12/2017
L	Mobilier	10	18/12/2017
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	18/12/2017
L	Matériel informatique	2	18/12/2017
L	Matériels classiques	6	18/12/2017
L	Coffre-fort	20	18/12/2017
L	Installations et appareils de chauffage	10	18/12/2017
L	Appareils de levage - ascenseurs	20	18/12/2017
L	Appareils de laboratoire	5	18/12/2017
L	Equipements de garages et ateliers	10	18/12/2017
L	Equipements des cuisines	10	18/12/2017
L	Equipements sportifs	10	18/12/2017
L	Installations de voirie	20	18/12/2017
L	Plantations	15	18/12/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	18/12/2017
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	20	18/12/2017
L	Construction sur sol d'autrui	60	18/12/2017
L	Bâtiments légers, abris	10	18/12/2017
L	Agencemts et aménagemts de bâtiment, installat° élec. et télépho.	15	18/12/2017

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		973 835,98	991 059,13
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		761 575,51	759 611,19
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	761 575,51	759 611,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		212 260,47	231 447,94
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	212 260,47	231 447,94
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	991 059,13	1 922 888,77	968 689,39	3 882 637,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 967 316,36	III 1 254 049,43
Ressources propres externes de l'année (a)		1 188 002,06	396 735,13
10222	FCTVA	1 188 002,06	336 182,13
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	60 553,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 779 314,30	857 314,30
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	8 386,00	8 386,00
28033	Frais d'insertion	18,00	18,00
28051	Concessions et droits similaires	904,85	904,85
2811	Terrains de gisement	0,00	1 650,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 066,00	416,00
281318	Autres bâtiments publics	8 038,00	8 038,00
28135	Installations générales, agencements, ..	64 593,93	64 593,93
28138	Autres constructions	32 075,97	32 075,97
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	421,00	421,00
28152	Installations de voirie	2 624,01	2 624,01
281538	Autres réseaux	38,00	38,00
281561	Matériel roulant	12 632,60	12 632,60
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 155,91	3 155,91
281571	Matériel roulant	23 988,50	23 988,50
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 036,00	1 036,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	40 412,03	40 412,03
28171	Terrains (m.à dispo)	7 939,27	7 939,27
281728	Autres agencements (m. à dispo)	3 624,55	3 624,55
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	126 605,62	126 605,62
281735	Installations générales (m. à dispo)	86 444,10	86 444,10
281738	Autres constructions (m. à dispo)	84 127,87	84 127,87
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	11 508,99	11 508,99
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	173 562,07	173 562,07
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 072,29	3 072,29
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	22 755,40	22 755,40
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	50,90	50,90
281784	Mobilier (m. à dispo)	18 855,35	18 855,35
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	6 424,26	6 424,26
28181	Installations générales, aménagt divers	34,00	34,00
28182	Matériel de transport	10 035,00	10 035,00
28183	Matériel de bureau et informatique	60 069,07	60 069,07
28184	Mobilier	21 354,85	21 354,85
28188	Autres immo. corporelles	19 267,00	19 267,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	1 192,91	1 192,91
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	380 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	542 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 254 049,43	1 480 280,20	0,00	682 729,04	3 417 058,67

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 882 637,29
Ressources propres disponibles	IV 3 417 058,67
Solde	V = IV - II (3) -465 578,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	3,50	23,50	9,97	5,66	15,63
Adjoint administratif	C	3,00	0,66	3,66	1,00	2,66	3,66
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4,00	0,84	4,84	3,84	0,00	3,84
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
DGS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Secrétaire de mairie	A	0,00	2,00	2,00	0,13	0,00	0,13
FILIERE TECHNIQUE (c)		44,00	52,51	96,51	51,15	13,74	64,89
Adjoint technique	C	14,00	24,00	38,00	16,31	10,59	26,90
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2,00	3,25	5,25	2,19	0,00	2,19
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17,00	25,26	42,26	28,65	1,15	29,80
Agent de maitrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maitrise principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	7,40	7,40	5,14	0,69	5,83
ATSEM principal de 1ère classe	C	0,00	4,25	4,25	4,25	0,00	4,25
ATSEM principal de 2ème classe	C	0,00	1,58	1,58	0,89	0,69	1,58
Agent social	C	0,00	1,57	1,57	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,57	4,57	2,57	0,00	2,57
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,57	1,57	1,57	0,00	1,57
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant d'enseignement artistique principal de 1	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignemet artistique principal de 2è	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	6,11	22,11	19,19	0,94	20,13
Adjoint d'animation	C	10,00	4,25	14,25	12,37	0,94	13,31
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	1,82	3,82	2,82	0,00	2,82
Animateur	B	3,00	0,04	3,04	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		84,00	70,09	154,09	88,02	21,03	109,05

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1,00		
ATSEM principal de 2ème classe	C	S	380	0,00	3-2	CDI
Adjoint administratif	C	ADM	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TECH	404	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	419	0,00	3-2	CDD
DGS	A	ADM		1,00	47	CDD
Ingénieur	A	TECH	419	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				1 456,17		
PEC	C	CULT		1 456,17	A CONTRAT PEC	CDD
TOTAL GENERAL				1 457,17		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44
 Nombre de membres présents : **32**
 Nombre de suffrages exprimés : **41**
 VOTES :
 Pour : **41**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Date de convocation : 07/04/2023

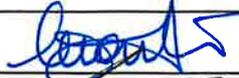
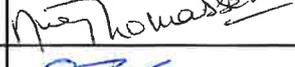
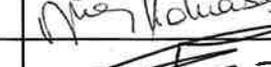
Présenté par (1) président.
 A CREULLY, le 13/04/2023
 président, **Thierry OZENNE**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A CREULLY, le 13/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ANGOT Dominique,	
BACA Nadine	
BOUVET-PENARD Marie-France	
COUILLARD Didier	
COUZIN Alain	
CROCOMO Christelle	
DAUCHY Vincent	
DE PONCINS Pierre	
DELALANDE Hubert	
DESCHAMPS Daniel MARCIA Gérard	
DUBOIS Marcel	
DUVAL Jean	
GARÇON Sandrine	
GAUMERD Véronique	
GAUTIER Philippe	
GUESDON Christian	
JACQUET Stéphane	
LAURENCE Marie-Claire	
LAVARDE Patrick	
LE DUC DRÉAN Lysiane	
LEBUGLE Sylvie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LECONTE Gwenaëlle	
LECOQ Gérard	
LECOURT Jean-Daniel	
LEFÈVRE Sylvaine	
LEMOUSSU Daniel	
LEMÉNAGER Guillaume	
LESERVOISIER Daniel	
LEU Gérard	
MARIE André	
ONILLON Philippe	
ORIEULT Colette	
OZENNE Thierry	
PAYSANT Alain	
RICHARD Hervé	
ROSELLO de MOLINER Cyrille	
SARTORIO Virginie	
SCRIBE Alain	
SIRISER Geneviève	
TABOUREL Gilles	
TESSIER Fabien	
THOMASSET Agnès	
VILLECHENON Richard	
VÉRET Jean-Luc	

Certifié exécutoire par (1) président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CREULLY, le 13/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.



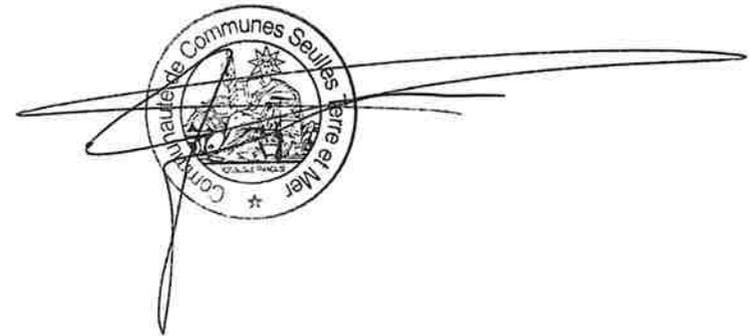
REÇU EN PREFECTURE
 le 20/04/2023
 Application agréée E-legalite.com

Budget : BP SEULLES TERRE ET MER - Budget Principal
Exercice : 2023

Liste des reports - Investissement Recettes

Chapitre Opération	Article	Libellés	Programme	Reports N-1
13		Subventions d'investissement		480 280,20 €
	1312	Subv. transf. Régions	00004-POLE SANTE TILLY SUR SEULLES	76 000,00 €
	1312	Subv. transf. Régions	00005-POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES	250 000,00 €
	1313	Subv. transf. Départements	00005-POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES	266 000,00 €
	1313	Subv. transf. Départements	00006-CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUE ASNELLES	137 988,00 €
	1313	Subv. transf. Départements	00007-PLUI	34 078,00 €
	13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	00002-Opérations d'équipement non individ	21 000,00 €
	13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	00006-CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUE ASNELLES	205 215,00 €
	13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	00010-VOIRIE - TECHNIQUE	19 720,00 €
	13362	Dotation de soutien à l'invest local	00004-POLE SANTE TILLY SUR SEULLES	80 000,00 €
	13362	Dotation de soutien à l'invest local	00005-POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES	350 000,00 €
	13362	Dotation de soutien à l'invest local	00010-VOIRIE - TECHNIQUE	34 000,00 €
	13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	00002-Opérations d'équipement non individ	6 279,20 €
TOTAL GENERAL :				480 280,20 €

Fait à Creully
le 24/02/2023

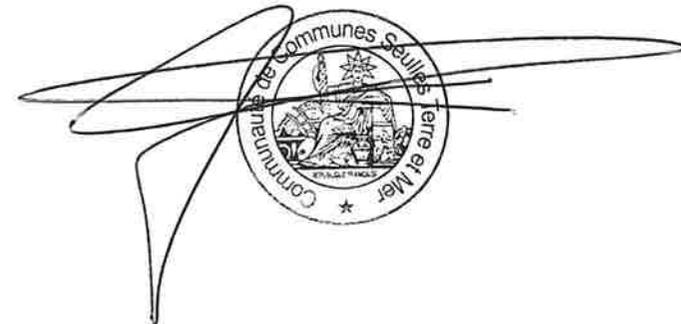


Budget : BP SEULLES TERRE ET MER - Budget Principal
Exercice : 2023

Liste des reports - Investissement Dépenses

Chapitre Opération	Article	Libellés	Programme	Reports N-1
20		Immobilisations incorporelles		285 284,00 €
	202	Frais réalisation documents urbanisme	00007-PLUI	257 474,00 €
	202	Frais réalisation documents urbanisme	00008-MODIFICATION PLU COMMUNES	5 460,00 €
	2031	Frais d'études	00006-CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUE ASNELLES	1 920,00 €
	2031	Frais d'études	00007-PLUI	15 150,00 €
	2031	Frais d'études	00010-VOIRIE - TECHNIQUE	5 280,00 €
21		Immobilisations corporelles		70 022,56 €
	21831	Matériel informatique scolaire	00002-Opérations d'équipement non individ	570,00 €
	21838	Autre matériel informatique	00002-Opérations d'équipement non individ	180,00 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	00002-Opérations d'équipement non individ	651,31 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	00002-Opérations d'équipement non individ	1 414,99 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	00010-VOIRIE - TECHNIQUE	67 206,26 €
23		Immobilisations en cours		567 582,21 €
	2313	Constructions	00005-POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES	1 393 780,00 €
	2313	Constructions	00006-CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUE ASNELLES	44 517,72 €
	2313	Constructions	00010-VOIRIE - TECHNIQUE	27 324,22 €
	2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	00010-VOIRIE - TECHNIQUE	101 960,27 €
TOTAL GENERAL :				1 922 888,77 €

Fait à Creully
le 24/02/2023



**CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE
DE LA REGION NORMANDIE ET DE L'UNION EUROPEENNE
AU TITRE DU SOUTIEN A LA SOUS-MESURE 7.4
DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL CALVADOS, MANCHE ET
ORNE* 2014-2020**



* faisant référence au PDR Basse-Normandie n°CCI2014FR06RDRP025 approuvé par la Commission européenne le 25 août 2015 et révisé le 20 avril 2017

N° de dossier OSIRIS : **IR|BIN|O** | **0|7|0|4** | **2|0|1** | **C|R** | **0|2|5** | **0|0|0|5**
Code sous-mesure Millésime de la création Code GUST Code géographique GUST n° ordre dossier

Nom du bénéficiaire : **COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER**
Libellé de l'opération : **CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE (PSLA) A TILLY-SUR-SEULLES**

VU :

- Le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relative au FEDER, au FSE, au Fonds de Cohésion, au FEADER et au FEAMP ;
- Le règlement (UE) n° 1306/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- Le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;
- Le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), modifiant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les ressources et leur répartition pour l'exercice 2014 et modifiant le règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil ainsi que les règlements (UE) n° 1307/2013, (UE) n° 1306/2013 et (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leur application au cours de l'exercice 2014 ;
- Le règlement d'exécution (UE) n°809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et la conditionnalité ;
- Le règlement d'exécution(UE) n°808/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; modifié par le Règlement (UE) n°2016/669 du 28 avril 2016 ;
- Le règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural

1

T0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

- par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et introduisant des dispositions transitoires ;
- Vu la décision de la Commission européenne du 19 décembre 2013 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;
 - Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
 - La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
 - La loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 relative à la simplification des relations entre l'administration et les citoyens ;
 - La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 ;
 - La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1511-1-1, L. 1511-1-2 et L. 4221-5, ce dernier article ayant été modifié en dernier lieu par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
 - Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de toute ou partie des fonds européens pour la période 2014 – 2020 ;
 - Le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
 - Le décret n° 2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 ;
 - Le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) pour la période de programmation 2014-2020, modifié par l'arrêté du 25 janvier 2017 ;
 - Le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
 - Le cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015 ;
 - Le Programme de Développement Rural de Basse-Normandie approuvé le 25 août 2015 et modifié le 20 avril 2017 ;
 - Les délibérations du Conseil régional du 27 décembre 2013 et du 27 juin 2014 pour le territoire de la Basse-Normandie demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;
 - La délibération de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 octobre 2015, relative à la mise en œuvre du programme de développement rural de Basse-Normandie FEADER 2014-2020 dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
 - La délibération du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016, par laquelle ce dernier autorise le Président du Conseil Régional à prendre, après avis des comités régionaux de programmation des Programmes de Développement Rural Régionaux 2014-2020, les décisions d'attribution de subventions et les décisions relatives à la mise en œuvre et la gestion de ce programme dont la région est autorité de gestion,
 - La convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la Région Basse-Normandie signée le 28 janvier 2015 entre la Région, l'Etat et l'ASP ;
 - Le formulaire de demande d'aide en date du 07 octobre 2019 ;
 - L'avis du Comité Régional de Programmation du 11 septembre 2020 relatif à l'attribution des aides FEADER.

T.O

2

ENTRE

La **REGION NORMANDIE**, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie, site de Caen, Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523 – 14035 Caen cedex 1,

ci-après dénommé «le financeur »

Et

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER**, représentée par Monsieur Thierry OZENNE, Président de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer, 10 Place Edmond Paillaud, 14480 CREULLY-SUR-SEULLES,

ci-après désigné "le bénéficiaire"

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Un concours financier de l'Union européenne (FEADER) est accordé au bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'opération : Construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Tilly-sur-Seulles, décrite dans la demande d'aide susvisée selon les conditions définies dans les articles suivants de la présente convention.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature. La réalisation effective de l'opération devra se conformer aux points suivants :

A) Commencement de l'opération

- **Date de début d'éligibilité des dépenses**

La date de début d'éligibilité des dépenses est fixée au 15 mars 2018. Le début d'exécution de l'opération se définit comme le premier acte juridique, par exemple, un devis signé ou un bon de commande passé entre le bénéficiaire et un prestataire ou un fournisseur (ou à défaut une première facture émise).

- **Date limite de début d'exécution de l'opération**

Le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an à compter de la date de signature de la convention pour commencer l'opération. Il informe le service instructeur de la date de début d'exécution de l'opération en lui faisant parvenir la déclaration de commencement de l'opération. Si le projet n'a pas démarré dans ce délai, le service instructeur constatera la caducité de la décision. Le service instructeur peut toutefois, avant cette échéance, accorder un délai supplémentaire d'un an maximum si la situation du demandeur le justifie et si les conditions de non démarrage ne sont pas directement imputables au demandeur.

B) Fin d'exécution de l'opération

- **Date limite de fin d'exécution de l'opération et de fin d'éligibilité des dépenses**

L'opération doit être impérativement achevée dans un délai de deux ans à compter du début de l'opération.

T.O

3

La date de fin d'exécution de l'opération s'entend comme la date la plus tardive entre celle de l'acquittement de la dernière facture et celle de l'achèvement physique de l'opération. Les dépenses acquittées après cette date seront considérées comme inéligibles. Si le bénéficiaire n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans les délais, celle-ci sera considérée comme achevée.

Avant la date limite de fin d'exécution de l'opération, le bénéficiaire peut demander à ce que ce délai soit prorogé, et ce deux mois avant la date de fin d'exécution de l'opération, sur décision motivée pour une durée qui ne pourra excéder 1 an sous-réserve de ne pas dépasser la date maximale d'éligibilité du 31/12/2022. La prorogation de ce délai est motivée sur la base d'événements ou de faits ne relevant pas de la responsabilité du bénéficiaire. En cas de prorogation accordée par le service instructeur, un avenant à la présente décision juridique sera établi et précisera les nouvelles dates limites de fin d'exécution et de dépôt de la dernière demande de paiement. Dans le cas contraire, à l'expiration de ce délai de fin d'exécution, si le projet n'est pas entièrement réalisé et terminé la présente convention devient caduque.

- **Date limite de dépôt de la dernière demande de paiement**

Aucune demande de paiement n'est recevable au-delà d'un délai de six mois suivant la date limite de fin d'exécution de l'opération, sauf cas particuliers justifiés et notifiés au service instructeur avant cette date. Le non-respect de cette date rend caduque la présente convention.

En cas de prorogation accordée par le service instructeur, un avenant à la présente convention sera établi et précisera les nouvelles dates limites de fin d'exécution et de dépôt de la dernière demande de paiement. Lorsque le bénéficiaire a déposé sa demande de paiement pour le solde de son opération mais n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération, celle-ci est considérée comme terminée et le service instructeur procède à la mise en paiement au vu des dépenses réellement réalisées et vérifiées sur factures acquittées.

Une exécution partielle de l'opération ou une modification de celle-ci sans accord préalable peut remettre en cause la convention et conduire, le cas échéant à une décision de déchéance partielle ou totale des droits, émise par le service instructeur.

Si le service instructeur n'a pas reçu la demande de paiement du solde dans les délais précisés ci-dessous, il procède à la clôture de l'opération et définit, le cas échéant, le montant de l'aide à reverser s'il y a eu un acompte versé.

Synthèse du calendrier

Date de début d'éligibilité des dépenses	15/03/2018
Date limite de début d'exécution de l'opération	UN AN A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
Date limite de fin d'exécution de l'opération	DEUX ANS A COMPTER DE LA DATE LIMITE DE DEBUT D'EXECUTION DE L'OPERATION
Date limite dépôt de la dernière demande de paiement	6 MOIS APRES DATE LIMITE DE FIN EXECUTION DE L'OPERATION

T.O

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE

Le montant des dépenses prévisionnelles éligibles de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

Poste des dépenses	Montant Prévisionnel Demandeur HT (€)	Montant éligible HT (€)	Assiette retenue au PDR Assiette éligible retenue (déduit calcul prorata par poste HT (€))
DEPENSES IMMATERIELLES ou Frais généraux visés à l'article 45-2-c du règlement 1305-2013, directement liés aux investissements éligibles, à hauteur de 10% maximum du coût éligible de l'opération (exemple : honoraires d'architectes, rémunérations d'ingénieurs et de consultants, dépenses liées au conseil en matière environnementale et économique...) Rq : plafonnement à 15% du montant des travaux			
Etudes	12 000,00	12 000,00	11 250,00
Honoraires	126 188,00	126 188,00	118 301,25
Divers Frais liés aux Investissements Physiques (Assistance MO, appel d'offres, reprographie, constat d'huissier, assurance, taxes sur PC...)	139 506,00	139 506,00	130 786,87
Montant total des dépenses immatérielles	277 694,00	277 694,00	260 338,12
Plafonnement dépenses immatérielles = 15% du montant des travaux de 1 444 027,46€ HT			= 216 604,12
TRAVAUX (Travaux de construction, de restructuration ou de rénovation lourde d'un (de) bâtiment(s))			
Aléas sur travaux	242 514,98	242 514,98	227 357,79
Lot n° 01 Gros œuvre	368 000,00	368 000,00	345 000,00
Lot n° 02 Charpente	42 642,44	42 642,44	39 977,28
Lot n° 03 Couverture zinc	122 436,55	122 436,55	114 784,26
Lot n° 04 Ravalement	11 748,80	11 748,80	11 014,50
Lot n° 05 Menuiserie aluminium	112 600,00	112 600,00	105 562,50
Lot n° 06 Serrurerie	13 575,48	13 575,48	12 727,01
Lot n° 07 Menuiserie bois	76 377,44	76 377,44	71 603,85
Lot n° 08 Plâtrerie isolation	85 966,65	85 966,65	80 593,73
Lot n° 09 Plafonds suspendus	26 531,19	26 531,19	24 872,99
Lot n° 10 Carrelages faïences	28 045,08	28 045,08	26 292,26
Lot n° 11 Revêtements sols souples	29 446,48	29 446,48	27 606,07
Lot n° 12 Peinture	24 875,46	24 875,46	23 320,74
Lot n° 13 Ascenseur	37 400,00	37 400,00	35 062,50
Lot n° 14 Plomberie sanitaire chauffage ventilation	179 365,44	179 365,44	168 155,10
Lot n° 15 Electricité	129 770,01	129 770,01	121 659,38
Concessionnaires/branchements	9 000,00	9 000,00	8 437,50
Montant total des travaux	1 540 296,00	1 540 296,00	1 444 027,46

T0

5

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Montant total des dépenses prévisionnelles (avant déduction du plafonnement des dépenses immatérielles)	1 817 990,00	1 817 990,00	1 704 365,58
RECETTES PREVISIONNELLES générées par le projet (entrées de trésorerie provenant directement des utilisateurs pour les biens ou services fournis par l'opération, vente ou location de terrains ou de bâtiments, ...)	104 882,11		98 326,97

Le montant total prévisionnel éligible est de 1 606 038,61€ HT (montant total des dépenses prévisionnelles € - recettes prévisionnelles €).

Assiette éligible		
Etapes	Montant HT (€) (proratisé)	Commentaires
Assiette éligible retenue (déduit calcul prorata par poste)	1 660 631,58	Prorata à 93,75% (sur 16 locataires, 15 professionnels de santé) et application d'un plafond de 15% des coûts de travaux éligibles pour les dépenses immatérielles qui regroupent (Etudes + Honoraires + Divers Frais liés aux investissements physiques) / plafond de 216 604,12 € (15% de 1 444 027,46€) soit 43 734,00 € à déduire des dépenses immatérielles.
Recettes nettes identifiées	98 326,97	Il s'agit des recettes nettes après actualisation et prise en compte de la valeur résiduelle de 5 ans (cf. outil de calcul des recettes Excel).
Montant de l'assiette éligible retenue	1 562 304,61	Montant de l'assiette éligible, après déduction des recettes nettes actualisées.
Dépenses non retenues et non éligibles	51 080,00	Dépenses inéligibles au DOMO BN en vigueur : Acquisition foncière et frais associés : 1 080,00€ HT + Mobilier, signalétique, informatique : 50 000,00€ HT

Détermination du montant de FEADER		
Etapes	Montant HT (€)	Commentaires
Montant d'aides publiques autorisé (a)	1 562 304,61	Montant de l'assiette éligible retenue (1 562 304,61€) X taux d'aide publique admis (100 %)
Montant des financements à prendre en compte (b)	795 112,92	Subventions cofinanceurs accordées sur la base du montant d'aide publique autorisée (1 562 304,61€) donc proratisation de tous les cofinancements
Autofinancement (c)	283 860,93	37% de la Contrepartie Nationale
Montant de FEADER	483 330,76	FEADER = (a) - (b) - Autofinancement (c)
Contrepartie Nationale	283 860,93	=Montant FEADER*(37%/63%)

T0 6

Les ressources prévisionnelles de l'opération pour les dépenses éligibles retenues sont les suivantes :

Plan de financement						
Condition intervention cofinanceur						
FINANCEURS	Montant de l'aide	Base éligible retenue par le cofinanceur	%			
DSIL (Ministère de l'Intérieur)	470 000,00	1 686 598,00	27,87%			
Région Normandie	250 000,00	1 819 070,00	13,74%			
Conseil Départemental du Calvados	150 000,00	1 615 760,00	9,28%			
Autofinancement	363 598,00	1 817 990,00	20,00%			
Montant maximum FEADER	584 392,00					
Total	1 817 990,00					
Plan de financement FEADER						
FINANCEURS	TOTAL	Plan Financement FEADER	Hors opération	%	APPEL FEADER= Contre Partie Nationale	TOP UP
DSIL (Ministère de l'Intérieur)	470 000,00	435 363,48	34 636,52	27,87%	0,00	435 363,48
Région Normandie	250 000,00	214 712,00	35 288,00	13,74%	0,00	214 712,00
Conseil Départemental du Calvados	150 000,00	145 037,44	4 962,56	9,28%	0,00	145 037,44
Autofinancement	363 598,00	283 860,93	79 737,07	18,17%	283 860,93	0,00
Montant maximum FEADER	584 392,00	483 330,76	101 061,24	30,94%	483 330,76	0,00
Total	1 817 990,00	1 562 304,61	255 685,39	100,00%	767 191,69	795 112,92

Lorsque la base éligible des cofinanceurs est plus importante que la base éligible FEADER retenue, la participation de ces cofinanceurs est proratisée sur la base éligible FEADER.

Concernant l'autofinancement, les deux règles suivantes sont prises en compte :

- Article L11111-9 du CGCT Loi MAPTAM : Le bénéficiaire doit assurer le financement d'au moins 30 % du montant total des financements publics (20 % si opération inscrite dans le CPER).
- Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 : autofinancement minimum de 20% de la dépense subventionnable.

Règle d'intervention :

Le taux d'aide publique pour le projet est de 100 % de la dépense publique éligible, soit d'un montant de **1 562 304,61€ HT**.

Le taux de cofinancement FEADER est de 63 %.

Par la présente convention, il est attribué au bénéficiaire une aide maximale prévisionnelle du FEADER d'un montant de **483 330,76€**, soit 30,94% des dépenses prévisionnelles éligibles retenues.

L'aide du FEADER sera versée sous réserve de l'attribution effective de la contrepartie nationale apportée par l'autofinancement et les cofinanceurs. Lorsque la contrepartie nationale effectivement versée est inférieure au montant initialement prévu, le montant du FEADER est recalculé, proportionnellement au taux d'intervention effectif.

Si le projet génère des recettes, le montant de l'aide accordée pourra être recalculé au moment du versement du solde, conformément aux articles 61 et 65-8 du règlement communautaire n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.

Règle de dépassement des postes (principe de modulation) :

L'Autorité de gestion autorise un dépassement de montant des postes de dépenses après application des seuils et plafonds prévus par la réglementation à condition que l'équilibre général de l'opération soit respecté et que l'opération reste fonctionnelle.

T.O

7

La règle de dépassement sera appliquée selon la méthode du montant du poste avec un taux d'application de 20% dans la limite des plafonds déterminés par les montants des postes de la présente convention. Ainsi, au-delà de la limite de dépassement du montant du poste, sur la base de l'application du taux de 20%, le service instructeur retiendra le plafond résultant de cette règle de dépassement.

La règle de dépassement sera appliquée au moment de chaque demande de paiement. En conséquence, en cas de « sur-réalisation » d'un poste, l'application de la règle de dépassement de la convention attributive ne peut pas être entièrement automatique. Il reviendra au service instructeur d'apprécier s'il applique la règle, au regard de l'importance de la sur-réalisation et des justifications présentées par le bénéficiaire.

ARTICLE 4 – MODIFICATION OU ABANDON DU PROJET

Toute modification envisagée du projet (matérielle, immatérielle, technique, financière, statut juridique ou social du bénéficiaire, etc...) doit être notifiée dans les meilleurs délais au service instructeur avant sa réalisation par le bénéficiaire.

Le service instructeur, après examen et en cas d'acceptation, prendra les dispositions nécessaires et, le cas échéant, établira un avenant à la présente convention avant la fin d'exécution de l'opération.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet doit demander la résiliation de la présente convention. Il s'engage à en informer immédiatement le service instructeur pour permettre la clôture de l'opération. Ce dernier définira, le cas échéant, le montant du reversement de l'aide. Une décision de déchéance de droits sera alors établie par le service instructeur et l'Agence de Services et de Paiement émettra un ordre de recouvrer à l'encontre du bénéficiaire, si le versement de l'aide a déjà été effectué.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les engagements du bénéficiaire sont décrits dans le formulaire de demande de subvention déposé par le bénéficiaire le 07 octobre 2019, qui constitue une pièce contractuelle de la présente convention.

Les engagements du bénéficiaire seront également décrits dans le formulaire de demande de paiement déposé par le bénéficiaire.

Une exécution partielle de l'opération, une modification sans accord préalable de celle-ci ou la non-transmission au service instructeur des pièces demandées peut remettre en cause la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage :

- A informer le service instructeur de toute modification de sa situation, de la raison sociale de sa structure, des engagements ou du projet ;
- A respecter pour les bénéficiaires concernés les règles de la commande publique ;
- A permettre l'accès à ses locaux ainsi qu'aux investissements faisant l'objet de la présente convention aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements ;
- A ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres financements publics (nationaux ou européens) ;
- A ce que les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de cette opération respectent les normes en vigueur ;
- A détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente pendant 10 années, à compter de la date de signature de la convention : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité... ;
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la convention, à rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de cette opération pendant une durée de 5 ans à compter de la date du versement du solde de l'aide FEADER ;
- A fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme ;

T.O 8

- A fournir un rapport d'activité de l'opération ;
- Le bénéficiaire s'engage à présenter annuellement les recettes nettes générées actualisées, et ce jusqu'à la clôture du programme, soit le 31 décembre 2020.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations réglementaires relatives à la publicité de l'aide.

Les dispositions de l'article 115 et de l'annexe XII du règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2013 et de l'article 5 et de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n°821/2014 susvisés s'appliquent.

A) Quel que soit le montant de l'aide attribuée

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de l'Union européenne et des financeurs nationaux via l'apposition des logos de l'Union européenne assortie de la mention « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales » ainsi que du logo de la Région Normandie et des autres financeurs nationaux, le cas échéant.

- SUR TOUS LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : Le soutien octroyé par l'Union européenne au projet ou à l'opération doit être mentionné sur l'ensemble des outils d'information et de communication extérieure ;

- POUR L'ORGANISATION D'UNE OPÉRATION RÉUNISSANT DES PARTICIPANTS (FORMATION, RÉUNION...) : Les participants doivent être informés que l'opération a été cofinancée par l'Union européenne sur les conventions, les invitations, les attestations de participation, les documents diffusés, etc. ;

- SUR UN SITE INTERNET : Lorsque le bénéficiaire/la structure bénéficiaire dispose d'un site Internet, une description du projet, de sa finalité, de ses résultats et du niveau de soutien de l'Union européenne doit y figurer. Un lien renvoyant vers le site de la Commission européenne relatif au FEADER doit également être intégré : ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_fr.htm.

B) Si le projet a bénéficié d'une aide publique totale (incluant les fonds européens) supérieure à 50 000 €

- AIDE PUBLIQUE TOTALE COMPRISE ENTRE 50 000 ET 500 000 € (incluant les fonds européens) : Pendant la mise en œuvre de votre projet et pendant 5 ans après le paiement final de l'aide, vous devez placer une affiche ou une plaque explicative de dimension A3 minimum (soit 29,7 x 42 cm) présentant des informations sur le projet et mentionnant le soutien financier de l'Union européenne, de la Région et des autres financeurs nationaux (le cas échéant), dans un lieu visible du public (par exemple, à l'entrée d'un bâtiment).

- AIDE PUBLIQUE TOTALE SUPÉRIEURE A 500 000 € (incluant les fonds européens) : Cela concerne plus particulièrement les projets prévoyant des travaux d'infrastructures, de construction ou l'achat de matériel :

- Pendant la mise en œuvre de votre projet, vous devez apposer un panneau d'affichage temporaire, de dimension importante, A1 minimum (soit 59,4 x 84,1 cm), dans un lieu visible du public ;
- Dans les trois mois qui suivent l'achèvement de votre projet et pendant 5 ans après le paiement final de l'aide, vous devez apposer un panneau d'affichage ou une plaque permanente, de dimension importante, A1 minimum (soit 59,4 x 84,1 cm), dans un lieu visible du public.

Les panneaux temporaires et permanents ainsi que les plaques doivent mentionner le nom de l'opération et son objectif principal et intégrer le drapeau assorti de la mention de l'Union européenne et la mention du FEADER. Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface de la plaque ou du panneau. Le logo de la Région et des autres financeurs nationaux, le cas échéant, doivent également y figurer.

T.O

9

De manière générale :

L'ensemble des consignes techniques à respecter sont compilées dans le kit de publicité dédié au FEADER, disponible sur le site Internet www.europe-en-normandie.eu. Sont également téléchargeables sur ce site, les logos (Région Normandie, Union européenne, autres financeurs), les modèles d'affiches personnalisables et les modèles de panneaux et plaques personnalisables.

Conformément au règlement (UE) n°1306/2013 et dans le respect de la loi «informatique et liberté» (loi n°78-17 du 6 janvier 1978), il sera publié au moins une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural de la Région Normandie. Cette liste indiquera le nom du bénéficiaire, la commune dans laquelle le bénéficiaire réside ou est enregistré, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics alloués à ces actions.

ARTICLE 7 – VERSEMENT

Le versement de l'aide peut faire l'objet de versements intermédiaires dans la limite de 2 acomptes, ne pouvant excéder 80% du montant prévisionnel de l'aide et ne pouvant dépasser le pourcentage de réalisation effective de l'opération.

Les versements des acomptes ou du solde sont effectués sur justification de la réalisation de l'opération et de la conformité de cette opération avec le contenu de la présente convention. Le bénéficiaire doit adresser au service instructeur le formulaire de demande de paiement de l'acompte ou du solde ainsi que les pièces justificatives nécessaires.

Pour le paiement de l'aide, dans le délai fixé à l'article 2 pour l'achèvement de l'opération, le bénéficiaire doit adresser, au service instructeur :

- la déclaration d'achèvement de l'opération, sa demande de paiement de la totalité de l'aide ou du solde dans l'hypothèse où des acomptes lui auraient déjà été versés, accompagnées des différents justificatifs de dépenses correspondants (factures, copie de factures acquittées ou toute autre pièce comptable ayant valeur probante). Pour être acquittée, une facture doit porter le mode de règlement et la référence du règlement :
 - soit ces éléments sont attestés sur la facture par le fournisseur ou constructeur qui mentionne obligatoirement le moyen de paiement, la date effective du paiement (endossement du chèque, par exemple), ainsi que la signature et le cachet du fournisseur ;
 - soit les factures sont accompagnées d'une copie des relevés de compte bancaire prouvant les débits correspondants ;Les factures éligibles sont celles émises après la date de démarrage de l'opération et celles acquittées dans le délai imparti (voir article 2).
- soit les factures sont accompagnées d'un état récapitulatif des factures avec mention « acquittée » signé par le comptable public pour un bénéficiaire public, ou par l'expert-comptable pour un bénéficiaire privé ;
- soit les pièces justificatives demandées dans le formulaire de demande de paiement.

Le service instructeur vérifie la conformité de la réalisation des dépenses avec ceux ayant servi de base à la convention. Il se réserve le droit d'exiger toutes pièces justificatives relatives à l'opération. Il peut, le cas échéant, procéder à une visite sur place et demander la transmission des documents requis.

Le paiement des sommes dues au titre de la présente convention est effectué en fonction de la disponibilité des crédits correspondants, en un ou plusieurs versements.

La subvention accordée par l'Union européenne est versée par l'ASP, 10 rue Bailey, Parc Folie Cuvrechef, 14000 Caen, représentée par son agent comptable.

Le versement de l'aide du FEADER a lieu au plus tôt au moment du versement des aides publiques par les autres financeurs.

T.O

Au moment de la dernière demande de paiement, afin de pouvoir vérifier le respect de l'équilibre général de l'opération approuvée par le Comité de programmation sur l'assiette éligible et retenue au titre du PDR, le service instructeur vérifiera notamment si les postes de dépenses conservent entre eux les proportions prévues dans le tableau figurant à l'article 3 du présent contrat. Il est autorisé une variation de 20 % des postes ; cette modulation ne devant pas affecter l'équilibre général du projet. Les modalités sont présentées à l'article 3.

Aucun paiement ne pourra intervenir après le 31 décembre 2023.

ARTICLE 8 : RESERVES

Les aides de l'Union européenne FEADER mentionnées à l'article 3 seront versées sous réserve :

- du respect des engagements pris par le bénéficiaire sur son formulaire de demande d'aide déposé le 07 octobre 2019 et, de façon plus générale, du respect des engagements mentionnés aux articles 6 et 7 ;
- du respect du taux d'aides publiques tel que défini à l'article 3 ;
- de la réalisation prévisionnelle d'un montant de 1 817 990,00€ HT de dépenses éligibles réparties par postes de dépenses.

Si le plan de financement doit être revu, le service instructeur informera le bénéficiaire du nouveau plan de financement retenu après la dernière demande de paiement.

Lorsque les aides publiques effectivement versées par les financeurs nationaux sont inférieures aux sommes initialement prévues, le montant FEADER est recalculé au prorata par le service instructeur, proportionnellement au taux d'intervention retenu par chaque financeur national.

ARTICLE 9 : REVERSEMENT

En cas de non-respect des obligations ou des engagements du bénéficiaire et notamment en cas de non-exécution partielle ou totale de l'opération, sauf cas de force majeure et circonstances exceptionnelles au sens des articles 64 du Règlement (UE) n°1306/2013 et 4 du Règlement délégué (UE) n°640/2014 susvisés ou d'utilisation des fonds non conforme à l'objet, l'Autorité de gestion peut mettre fin à la présente convention et exiger le reversement total ou partiel des sommes versées. Une décision de déchéance totale ou partielle de droits sera alors établie par le service instructeur pour le compte de l'Autorité de gestion au titre de la contrepartie FEADER. Un ordre de recouvrement sera émis par l'Agence de Services et de Paiement pour le remboursement de l'aide perçue.

Le reversement total de la somme perçue, assorti des intérêts au taux légal en vigueur sera requis en cas notamment de :

- Refus des contrôles réglementaires ;
- Fausse déclaration ou fraude manifeste ;
- Modification de l'affectation de l'investissement subventionné ;
- Cession du matériel subventionné.

Seront en outre appliquées les sanctions financières éventuellement prévues dans la réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs, conformément à l'article 63 du règlement d'exécution (UE) n°809/2014, le bénéficiaire encourt des pénalités si le montant de l'aide demandée lors de sa demande de paiement, aboutit à un montant d'aide excédant de plus de 10% le montant d'aide arrêté par l'autorité administrative après vérification de l'éligibilité de la demande de paiement. Le montant des pénalités est égal au montant de l'indu (écart entre le montant demandé par le bénéficiaire et le montant réellement payable). Le montant versé après application des pénalités est égal au montant d'aide arrêté, par l'autorité administrative après vérification de l'éligibilité de la demande de paiement, diminué du montant de l'indu.

Aucune sanction n'est cependant appliquée si le bénéficiaire peut démontrer, à la satisfaction de l'autorité compétente, qu'il n'est pas responsable de l'inclusion du montant non admissible, ou si le service instructeur arrive d'une autre manière à la conclusion que le bénéficiaire concerné n'est pas fautif.

T.O

ARTICLE 10 : CONTROLES

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle réglementaire (administratif ou sur place) pouvant intervenir.

Tout refus de contrôle entrainera l'émission d'une décision de déchéance de droits et l'obligation de remboursement de l'aide perçue.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les décisions de l'Autorité de gestion prises dans le cadre de l'exécution de la présente convention peuvent faire l'objet de recours par le bénéficiaire selon les voies et délais de recours applicables à celles-ci auprès du Tribunal Administratif territorialement de Caen.

Si le bénéficiaire souhaite contester une décision prise par l'Autorité de gestion, il est possible de déposer, justification à l'appui :

- Un recours gracieux auprès du service instructeur dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision contestée ;
- Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la convention, ou en cas de recours gracieux préalable, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité administrative compétente.

T.O 12

ARTICLE 12- EXECUTION :

Le Président de Région et l'Agence de Services et de Paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision juridique.

Creully-sur-Seulles, le - 2 OCT. 2020

Caen, le 26 OCT. 2020

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER

POUR LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE
ET PAR DELEGATION
LA DIRECTRICE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES



Thierry OZENNE

REGION NORMANDIE

Site de Rouen
5 rue Robert Schuman
CS 21129
6174 Rouen Cédex

Véronique VASSE

CONVENTION
pour le financement de la création d'un pôle de santé
à Creully sur Seulles

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **LA REGION NORMANDIE**, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1

représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération de la Commission Permanente en date du 4 juillet 2022.

ci-après dénommée **LA REGION**

D'UNE PART,

ET

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEULLES TERRE ET MER**, dont le siège est situé 10 Place Edmond Paillaud - Creully, BP 24, 14480 Creully sur Seulles

représentée par son Président, Monsieur Thierry OZENNE, dûment habilité à cet effet par décision du conseil communautaire en date du 8 avril 2021.

ci-après dénommée **LE BENEFICIAIRE**

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° AP D 21-07-25 du Conseil Régional du 19 juillet 2021 adoptant le règlement des subventions régionales de Normandie.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le bénéficiaire a pour projet la création d'un pôle de santé sur le territoire de la commune de Creully sur Seulles.

La Région a décidé d'aider à sa réalisation par le versement d'une subvention au titre du dispositif « pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA) ».

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Compte tenu du plan de financement prévisionnel de l'opération repris en annexe 1, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un **montant maximal de 250 000 euros**, soit 8,89 % du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable fixé à 2 809 500 € HT, pour la réalisation du projet défini à l'article 1er.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans l'éventualité où les acomptes versés seraient supérieurs à la subvention ainsi justifiée, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait supérieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région restera plafonnée au montant précisé dans la présente convention.

La région autorise le dépassement par poste de dépenses mentionnées dans le plan de financement prévisionnel, dans la limite de 15% par poste et sous réserve de respecter le montant global du plan, et que l'objet et la nature du projet n'en soient pas modifiés (pas de fongibilité entre les postes de fonctionnement et d'investissement).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie à l'article 1^{er} sous sa responsabilité.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

En application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

ARTICLE 4 : MODALITES D'EXECUTION DE L'OPERATION

4.1 Commencement d'exécution de l'opération

Le calendrier prévisionnel fourni par le bénéficiaire indique un démarrage de l'opération au 1^{er} août 2020.

Le dossier initial de demande de subvention a été déposé le 13 mai 2022. Par dérogation, une autorisation de démarrage anticipée de l'opération est accordée au 1^{er} août 2020.

Ce commencement d'exécution de l'opération doit avoir lieu au plus tard deux ans après la date de la délibération sous peine d'annulation totale de la décision attributive.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région de la date de commencement d'exécution, soit en adressant à la Région le formulaire correspondant - annexe 2 (demandes par courrier) soit en l'indiquant pour les demandes dématérialisées.

4.2 Achèvement de l'opération

Le calendrier prévisionnel fourni par le bénéficiaire indique un achèvement de l'opération au 30 juin 2023.

Pour autant, le bénéficiaire a quatre ans et six mois maximum à compter de la date de la délibération pour achever l'opération.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région de la date d'achèvement soit en adressant à la Région le formulaire correspondant - annexe 3 (demandes par courrier) soit en l'indiquant pour les demandes dématérialisées.

ARTICLE 5 : PRISE EN COMPTE DES DEPENSES

La prise en compte des dépenses débute à compter du 1^{er} août 2020 et s'achève au plus tard le 31 décembre 2023.

ARTICLE 6 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

6-1 Acomptes

3 acomptes maximum successifs, calculés au prorata des dépenses justifiées, pourront être versés (dans la limite de 80 % du montant de la subvention) sur présentation par le bénéficiaire d'une demande de versement accompagnée :

- d'une **déclaration de commencement de l'exécution de l'opération** qui devra être jointe pour les demandes par courrier (annexe 2) ou complétée pour les demandes dématérialisées (lors de la demande de versement du premier acompte) ;
- d'un **état récapitulatif des dépenses acquittées**, visé par la personne compétente (expert-comptable, comptable assignataire). En l'absence d'expert-comptable ou de comptable assignataire, ces documents seront signés par le représentant légal de la structure.

6-2 Solde ou versement unique

Le versement du solde de la subvention, correspondant au minimum à 20% de celle-ci, ou le versement en une seule fois, devra être sollicité dans les 12 mois suivant la date de fin de l'opération, et au plus tard le 30 juin 2024.

En ce qui concerne les subventions destinées à financer des travaux ou des études, une déclaration d'achèvement de l'opération devra être jointe pour les demandes par courrier (annexe 3) ou complétée pour les demandes dématérialisées lors de la demande de solde ou du versement unique.

Le versement est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Les pièces justificatives de dépenses à produire sont constituées d'un **état récapitulatif des recettes et dépenses acquittées**, visé par la personne compétente (expert-comptable, comptable assignataire). En l'absence d'expert-comptable ou de comptable assignataire, ce document sera signé par le représentant légal de la structure.

*
* *

Le dépassement de ce délai constitue la déchéance du droit de demander le versement du solde de la subvention, s'il reste un solde à verser. De plus, un titre de recettes pourra être émis à l'encontre du bénéficiaire pour les sommes qui auraient déjà été versées par la Région.

*
* *

La Région effectuera le(s) versement(s) sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Régional de Normandie.

ARTICLE 7 : AMORTISSEMENT COMPTABLE DES BIENS OU DES EQUIPEMENTS SUBVENTIONNES

La Région doit appliquer la même durée d'amortissement comptable que le bénéficiaire, pour l'objet de la présente convention.

Le bénéficiaire atteste donc appliquer, pour le bien ou équipement subventionné, une durée d'amortissement comptable de 15 années.

ARTICLE 8 : BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'ACHATS

Si le financement de son activité ou sa gouvernance est majoritairement assuré par des financeurs publics, une association de droit privé peut répondre à la définition de « pouvoir adjudicateur » et par conséquent, est soumise à des obligations de mise en concurrence imposées par les directives européennes et nationale (cf. article L 1211-1 du CCP - ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018).

Dès lors, elle doit assurer le bon usage des deniers publics, la transparence et la traçabilité des procédures suivies en matière d'achats (adoption d'une procédure en CA avec éventuellement des seuils, définition des besoins, publicité préalable, preuve de la mise en concurrence, analyse des offres et décision).

Par ailleurs, la Région est engagée dans une démarche de soutien de l'économie normande, notamment par la mise en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique. Elle met en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2017 de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de soutenir les entreprises. Ces clauses doivent permettre de simplifier les démarches des entreprises, d'améliorer leur trésorerie, d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses.

La Région souhaite inciter l'ensemble des partenaires soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener les mêmes actions de soutien à l'économie normande dans leurs propres marchés. Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à décliner dans ses marchés les mêmes clauses.

Elle pourra demander au bénéficiaire de communiquer les pièces de ses marchés notifiés pour mettre en œuvre le projet subventionné.

En outre, les services de la Région peuvent apporter conseil aux porteurs de projets dans la rédaction de leurs marchés.

ARTICLE 9 : INTEGRATION DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Région Normandie est engagée dans un projet territorial de développement durable.

Elle souhaite être elle-même éco-responsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.)

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, sites dédiés aux transports collectifs et au covoiturage).

ARTICLE 10 : EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Région est engagée avec l'Etat dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle souhaite ainsi inciter l'ensemble de ses partenaires à mener des actions dans ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité.

Le bénéficiaire pourra communiquer à la Région les pièces justificatives justifiant la réalité de son engagement.

ARTICLE 11 : GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Au regard de ses politiques éducatives et sportives, la Région Normandie entend harmoniser sur son territoire les modalités d'accès des lycéens et des apprentis aux installations sportives non intégrées dans leurs établissements. Elle a d'ailleurs compétence pour coordonner les meilleures conditions possibles de pratique des cours d'éducation physique et sportive (EPS) dans le respect des programmes et des référentiels de formation afin de permettre aux établissements d'accomplir leurs obligations dans le cadre de leur autonomie de gestion.

À cet effet, le bénéficiaire s'engage, s'il est propriétaire d'équipements sportifs, à en accorder la gratuité d'accès au profit des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'État, des centres de formation d'apprentis et des maisons familiales et rurales pour l'enseignement de l'EPS.

Cette gratuité d'accès sera accordée, dans la limite des disponibilités des équipements concernés, à compter de la rentrée scolaire suivant la signature de la présente convention. Sa formalisation fera l'objet d'un conventionnement spécifique entre la collectivité propriétaire, les établissements utilisateurs et la Région Normandie, conformément au code de l'éducation. La durée d'application de cette gratuité sera, par principe, de 15 ans sauf situation particulière.

En l'absence d'établissement scolaire de compétence régionale implanté à proximité, la présente clause est sans objet.

ARTICLE 11 : CONTROLE DE LA REGION ET REVERSEMENT

En application de l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

La Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération sans que le bénéficiaire ne puisse s'y opposer, et procéder à des contrôles sur place et sur pièces, avant et après le versement de l'aide, afin notamment de vérifier :

- que l'action, l'opération ou le projet subventionné a bien été réalisé,
- que la subvention a bien été utilisée conformément à l'intérêt régional et à l'objet social de l'organisme,
- que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné n'ont pas été modifiés sans autorisation pendant une durée de 10 ans, sauf si une durée différente est précisée dans la délibération,
- que l'ensemble des subventions publiques perçues n'excèdent pas les dépenses engagées pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné,
- que le concours financier de la Région a bien fait l'objet d'une publicité de la part du bénéficiaire,
- que les délais fixés pour produire les pièces ont bien été respectés.

Si l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, le Président du Conseil Régional peut exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée.

Dans tous les cas, la Région peut déléguer une mission d'audit auprès des organismes bénéficiaires de ses subventions. Ceux-ci devront tenir à disposition les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission pendant une durée de 10 ans après attribution de la subvention.

ARTICLE 12 : DELAIS LIES A LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date apposée par le dernier signataire.

La convention arrive à échéance six mois après la date limite de remise des pièces justificatives de paiement, soit le 31 décembre 2024.

Toutefois, les effets de la convention perdurent après la date de fin de la convention (obligation de maintien de l'équipement dans la structure, contrôles effectués par les services de la Région et les demandes de reversements éventuels, par exemple).

Aucun paiement de la Région ne pourra intervenir après la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 13 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect par le bénéficiaire des obligations découlant pour lui de la présente convention pourra entraîner la résolution ou la résiliation de cette dernière, sans indemnité.

La Région peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour bénéficier de la subvention, objet de la présente convention.

Si le bénéficiaire fait l'objet d'une procédure collective et n'a pas réalisé le projet défini à l'article 1, la Région pourra effectuer une déclaration de créance pour demander le remboursement des sommes versées, sans être tenue au versement d'une quelconque indemnité.

Le bénéficiaire peut dénoncer la présente convention, sans être tenu au versement d'une quelconque indemnité, moyennant un préavis de 3 mois. Dans ce cas la Région pourra maintenir la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action.

Dans l'ensemble de ces hypothèses, la Région se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel des sommes versées.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification d'une convention doit être précédée d'une demande écrite et motivée du bénéficiaire. Son acceptation par la Région n'est pas un droit pour le bénéficiaire de la subvention.

L'acceptation de cette demande -qui n'est pas un droit- doit être formalisée par :

- l'adoption d'une nouvelle délibération avant l'expiration du délai éventuel fixé dans la délibération initiale sauf pour : une erreur matérielle administrative, une transformation d'entité consécutive à un texte législatif ou réglementaire ou une transformation d'entité suite à une fusion absorption sans modification du SIRET ainsi que le report des dates initiales dans un

délai inférieur ou égal à 6 mois, du calendrier de l'opération, de la durée de la convention, de la prise en compte des dépenses et de la transmission des pièces justificatives de paiement,

- la signature d'un avenant à la convention conclu dans les mêmes formes, avant l'expiration de la convention initiale, fixée au 31 décembre 2024.

Par mesure de précaution et compte-tenu des délais d'instruction, d'adoption et de signature d'un éventuel avenant, toute demande de modification doit impérativement parvenir à la Région minimum trois mois avant la date de fin de validité de la convention.

ARTICLE 15 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de litige persistant, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Caen.

Fait en 2 exemplaires originaux

CREULLY SUR SEULLES, le **27 JUIL, 2022**

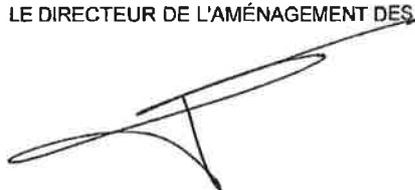
CAEN, le **31 AOUT 2022**

LE PRÉSIDENT DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
SEULLES TERRE ET MER


The signature of Thierry OZENNE is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes de Seules Terre et Mer' and a central emblem.

Thierry OZENNE

POUR LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE
ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES


The signature of Olivier LALEUW is written in black ink.

Olivier LALEUW

Par délégué
Le Vice-président
Christophe LEBLANC

**ANNEXE A LA NOTIFICATION DE SUBVENTION
 D'INVESTISSEMENT**

B21 - Favoriser la coopération intercommunale et la réalisation de projets intercommunaux structurants

Dossier n° 2021 - 02814-01 Bénéficiaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER <u>Objet</u> : Contrat de territoire 2017-2021 construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Creully-sur-Seulles (Creully)		Dépense éligible : 2 280 353,59 € Taux : 16.66 % Montant : 380 000 €
DATE DE LA DELIBERATION		
Commission Permanente du 13 décembre 2021		
NOTIFICATION		
Pièces jointes à l'envoi	X	Certificat de paiement
Modalités de versement de la subvention qui, le cas échéant, pourra être ajustée à la baisse si la dépense éligible réalisée s'avère inférieure à la dépense subventionnable du projet.		
Pièces à fournir pour le paiement	X	Certificat de paiement, daté, complété et signé.
	X	Un Relevé d'Identité Bancaire récent.
	X	Factures certifiées acquittées par le Maire avec n° bordereau, n° mandat et date règlement <u>OU</u> Etat détaillé certifié acquitté par le Maire et la trésorerie comprenant date facture, lot ou nature des travaux, montant HT de la facture, n° bordereau, n° mandat et date règlement.
	X	Le plan de financement définitif de l'opération (dépenses HT et recettes).
	X	Photo du panneau mentionnant le concours du Département.
	X	Le nombre d'heures d'insertion réalisées (si vous avez coché la case « Insertion sociale » au titre de l'éco-conditionnalité).
Observations	Le versement d'un acompte représentant 30% de la subvention est possible, dès le démarrage des travaux, sur présentation d'un ordre de service de démarrage des travaux. Pour rappel, le paiement de la subvention est limité à 3 versements.	
Délai de caducité subvention	- L'opération doit débuter avant le 13 décembre 2023. - La subvention doit être payée au plus tard le 13 décembre 2024, sous peine d'annulation. - Aucune prorogation ne pourra être accordée à l'issue de ce délai de 3 ans.	
COMMUNICATION		
Vous voudrez bien mentionner sur tous vos supports de communication que votre projet a bénéficié d'un soutien financier du Département du Calvados		
A QUI S'ADRESSER – REFERENT DOSSIER		
DGA Education, Culture, Attractivité et Territoires Service des territoires		
Dossier suivi par : Cynthia LAUNAY Téléphone : 02.31.57.12.40 Mail : cynthia.launay@calvados.fr		Adresse : Département du Calvados 23-25, bld Bertrand BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**ANNEXE A LA NOTIFICATION DE SUBVENTION
 D'INVESTISSEMENT**

B21 - Favoriser la coopération intercommunale et la réalisation de projets intercommunaux structurants

Dossier n° 2021 - 02606-01		Dépense éligible :	661 551,16 €
Bénéficiaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER		Taux :	20.86 %
Objet : Contrat de territoire 2017-2021 rénovation de la base nautique d'Asnelles		Montant :	137 988 €
DATE DE LA DELIBERATION			
Commission Permanente du 13 décembre 2021			
NOTIFICATION			
Pièces jointes à l'envoi	X	Certificat de paiement	
Modalités de versement de la subvention qui, le cas échéant, pourra être ajustée à la baisse si la dépense éligible réalisée s'avère inférieure à la dépense subventionnable du projet.			
Pièces à fournir pour le paiement	X	Certificat de paiement, daté, complété et signé.	
	X	Un Relevé d'Identité Bancaire récent.	
	X	Factures certifiées acquittées par le Maire avec n° bordereau, n° mandat et date règlement <u>OU</u> Etat détaillé certifié acquitté par le Maire et la trésorerie comprenant date facture, lot ou nature des travaux, montant HT de la facture, n° bordereau, n° mandat et date règlement.	
	X	Le plan de financement définitif de l'opération (dépenses HT et recettes).	
	X	Photo du panneau mentionnant le concours du Département.	
	X	Le nombre d'heures d'insertion réalisées (si vous avez coché la case « Insertion sociale » au titre de l'éco-conditionnalité).	
Observations	Le versement d'un acompte représentant 30% de la subvention est possible, dès le démarrage des travaux, sur présentation d'un ordre de service de démarrage des travaux. Pour rappel, le paiement de la subvention est limité à 3 versements.		
Délai de caducité subvention	<ul style="list-style-type: none"> - L'opération doit débuter avant le 13 décembre 2023. - La subvention doit être payée au plus tard le 13 décembre 2024, sous peine d'annulation. - Aucune prorogation ne pourra être accordée à l'issue de ce délai de 3 ans. 		
COMMUNICATION			
<i>Vous voudrez bien mentionner sur tous vos supports de communication que votre projet a bénéficié d'un soutien financier du Département du Calvados</i>			
A QUI S'ADRESSER – REFERENT DOSSIER			
DGA Education, Culture, Attractivité et Territoires Service des territoires			
Dossier suivi par : Cynthia LAUNAY Téléphone : 02.31.57.12.40 Mail : cynthia.launay@calvados.fr		Adresse : Département du Calvados 23-25, bld Bertrand BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1	

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

ANNEXE A LA NOTIFICATION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

B21 - Favoriser la coopération intercommunale et la réalisation de projets intercommunaux structurants

Dossier n° 2022 - 02956-01 Bénéficiaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER <u>Objet</u> : Contrat de territoire 2022-2026 élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Dépense éligible : 227 187,00 € Taux : 15 % Montant : 34 078,00 €														
DATE DE LA DELIBERATION															
Commission Permanente du 12 décembre 2022															
NOTIFICATION															
Pièces jointes à l'envoi	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Certificat de paiement</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de paiement												
<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de paiement														
Modalités de versement de la subvention qui, le cas échéant, pourra être ajustée à la baisse si la dépense éligible réalisée s'avère inférieure à la dépense subventionnable du projet.															
Pièces à fournir pour le paiement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Certificat de paiement, daté, complété et signé.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Un Relevé d'Identité Bancaire récent.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Factures certifiées acquittées par le Maire avec n° bordereau, n° mandat et date règlement <u>OU</u> État détaillé certifié acquitté par le Maire et la trésorerie (comprenant date facture, lot ou nature des travaux, montant HT de la facture, n° bordereau, n° mandat et date règlement) accompagné des dernières situations de travaux.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Le plan de financement définitif de l'opération (dépenses HT et recettes).</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de paiement, daté, complété et signé.	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Relevé d'Identité Bancaire récent.	<input checked="" type="checkbox"/>	Factures certifiées acquittées par le Maire avec n° bordereau, n° mandat et date règlement <u>OU</u> État détaillé certifié acquitté par le Maire et la trésorerie (comprenant date facture, lot ou nature des travaux, montant HT de la facture, n° bordereau, n° mandat et date règlement) accompagné des dernières situations de travaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de financement définitif de l'opération (dépenses HT et recettes).	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de paiement, daté, complété et signé.														
<input checked="" type="checkbox"/>	Un Relevé d'Identité Bancaire récent.														
<input checked="" type="checkbox"/>	Factures certifiées acquittées par le Maire avec n° bordereau, n° mandat et date règlement <u>OU</u> État détaillé certifié acquitté par le Maire et la trésorerie (comprenant date facture, lot ou nature des travaux, montant HT de la facture, n° bordereau, n° mandat et date règlement) accompagné des dernières situations de travaux.														
<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de financement définitif de l'opération (dépenses HT et recettes).														
<input type="checkbox"/>															
<input type="checkbox"/>															
<input type="checkbox"/>															
Observations	Le versement d'un acompte représentant 50% de la subvention est possible, dès le démarrage des travaux, sur présentation d'un ordre de service de démarrage des travaux. Pour rappel, le paiement de la subvention est limité à 2 versements.														
Délai de caducité subvention	<ul style="list-style-type: none"> - L'opération doit débuter avant le 12 décembre 2024. - La subvention doit être payée au plus tard le 12 décembre 2025 sous peine d'annulation. - Aucune prorogation ne pourra être accordée à l'issue de ce délai de 3 ans. 														
COMMUNICATION															
<i>Vous voudrez bien mentionner sur tous vos supports de communication que votre projet a bénéficié d'un soutien financier du Département du Calvados</i>															
A QUI S'ADRESSER – REFERENT DOSSIER															
DGA Education, Culture, Attractivité et Territoires Service des territoires															
Dossier suivi par : Cynthia LAUNAY Téléphone : 02.31.57.12.40 Mail : cynthia.launay@calvados.fr	Adresse : Département du Calvados 23-25, bld Bertrand BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1														

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales**

n° DCL-BCBFL-22-276

**Arrêté portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
pour l'exercice 2022**

**Le préfet du Calvados,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-31-1 et R.2334-32 à R.2334-35 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, portant création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et définissant ses modalités de gestion et d'attribution ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 83 ;

Vu l'instruction ministérielle du 07 janvier 2022 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022;

Vu les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention fixés, pour l'exercice 2022 par la commission des élus prévue à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dossiers de demandes de financement présentés par les collectivités territoriales du Calvados ;

Vu la date du dépôt du dossier fixée au 07/10/21 et la date de complétude du dossier fixée au 28/03/22 ;

Sur proposition du sous-préfet de Bayeux,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Il est attribué à la Communauté de Communes SEULLES TERRE ET MER une subvention d'un montant prévisionnel de 21 128,16 € pour l'opération «Aménagement d'un Espace France Services à Tilly sur Seulles ». Le montant de la subvention est calculé par l'application d'un taux de subvention de 30 % à l'assiette de travaux subventionnés d'un montant de 70 427,20 €.

Article 2 : La subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est imputée au budget de l'Etat sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » - Action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » - Sous-action 06 « Dotation d'équipement des territoires ruraux ».

Article 3 : Le montant de la subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est un montant prévisionnel. En application des dispositions de l'article R.2334-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le montant définitif de la subvention versée sera calculé par application du taux de subvention au montant hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable.

Article 4 : Le paiement de la subvention s'effectue de la manière suivante :

- une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention est versée à réception de la déclaration de commencement d'exécution de l'opération établie par la collectivité ;
- des acomptes peuvent être demandés au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de l'opération, au vu des pièces justificatives de dépenses acquittées par la collectivité. Le montant de l'avance et des acomptes ne pouvant pas dépasser 80 % du montant prévisionnel de la subvention accordée ;
- le versement du solde (minimum 20 % de la subvention) est subordonné à la production d'une attestation d'achèvement de l'opération et de l'état récapitulatif des dépenses acquittées accompagné des copies des factures payées.

Article 5 : Le maître d'ouvrage s'engage à afficher de manière visible et permanente, pendant la réalisation de l'opération et à son issue, les financements obtenus et notamment la participation de l'État.

Article 6 : Si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté, l'opération au titre de laquelle la subvention a été accordée, n'a reçu aucun commencement d'exécution, cette subvention sera déclarée caduque. Conformément à l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales, le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Article 7 : A l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution de l'opération, celle-ci sera considérée comme terminée. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

Article 8 : Le changement d'affectation de l'investissement subventionné avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date d'achèvement de l'opération est soumis à l'autorisation préfectorale sollicitée par le bénéficiaire de la subvention. En l'absence d'autorisation, le remboursement de la subvention sera demandé.

Article 9 : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux adressé au préfet du Calvados ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la date de notification de la décision de refus du préfet, soit de la date de la décision implicite de rejet constituée par l'absence de réponse au recours gracieux au terme d'un délai de deux mois.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur régional des finances publiques de Normandie, le représentant légal de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 20 JUIN 2022

Le Préfet


Thierry Mosimann



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales**

**Arrêté n° -DCL-BCBFL-21-439 portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
pour l'exercice 2021**

Le préfet du Calvados,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-31-1 et R.2334-32 à R.2334-35 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, portant création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et définissant ses modalités de gestion et d'attribution ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 83 ;

Vu l'instruction ministérielle du 02 février 2021 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021 ;

Vu les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention fixés, pour l'exercice 2021, par la commission des élus prévue à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dossiers de demandes de financement présentés par les collectivités territoriales du Calvados ;

Vu la date du dépôt du dossier fixée au 07/10/21 et la date de complétude du dossier fixée au 08/10/21 ;

Vu l'avis de la commission des élus prévue à l'article L.2334-37 du CGCT, réunie le 05 novembre 2021, sur les dossiers susceptibles de bénéficier d'une subvention DETR supérieure à 100 000 € ;

Sur proposition du sous préfet de Bayeux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est attribué à la Communauté de Commune de SEULLES TERRE ET MER une subvention d'un montant prévisionnel de 205 215,35 € pour l'opération « Extension et rénovation énergétique du Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles ». Le montant de la subvention est calculé par l'application d'un taux de subvention de 30,00 % à l'assiette de travaux subventionnés d'un montant de 684 051,16 €.

Article 2 : La subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est imputée au budget de l'Etat sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » - Action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » - Sous-action 06 « Dotation d'équipement des territoires ruraux ».

Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14 038 Caen cedex 09
Tél. 02 31 30 64 00 (standard)
Courriel : prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

1/2

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Le montant de la subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est un montant prévisionnel. En application des dispositions de l'article R.2334-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le montant définitif de la subvention versée sera calculé par application du taux de subvention au montant hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable.

Article 4 : Le paiement de la subvention s'effectue de la manière suivante :

- une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention est versée à réception de la déclaration de commencement d'exécution de l'opération établie par la collectivité ;
- des acomptes peuvent être demandés au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de l'opération, au vu des pièces justificatives de dépenses acquittées par la collectivité. Le montant de l'avance et des acomptes ne pouvant pas dépasser 80 % du montant prévisionnel de la subvention accordée ;
- le versement du solde (minimum 20 % de la subvention) est subordonné à la production d'une attestation d'achèvement de l'opération et de l'état récapitulatif des dépenses acquittées accompagné des copies des factures payées.

Article 5 : Le maître d'ouvrage s'engage à afficher de manière visible et permanente, pendant la réalisation de l'opération et à son issue, les financements obtenus et notamment la participation de l'État.

Article 6 : Si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté, l'opération au titre de laquelle la subvention a été accordée, n'a reçu aucun commencement d'exécution, cette subvention sera déclarée caduque. Conformément à l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales, le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Article 7 : A l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution de l'opération, celle-ci sera considérée comme terminée. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

Article 8 : Le changement d'affectation de l'investissement subventionné avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date d'achèvement de l'opération est soumis à l'autorisation préfectorale sollicitée par le bénéficiaire de la subvention. En l'absence d'autorisation, le remboursement de la subvention sera demandé.

Article 9 : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux adressé au préfet du Calvados ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la date de notification de la décision de refus du préfet, soit de la date de la décision implicite de rejet constituée par l'absence de réponse au recours gracieux au terme d'un délai de deux mois.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur régional des finances publiques de Normandie, le représentant légal de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le **05 NOV. 2021**

Le préfet,



Philippe COURT

Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14 038 Caen cedex 09
Tél. 02 31 30 64 00 (standard)
Courriel : prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

2/2

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales**

**Arrêté n° DCL-BCBFL-21-182 portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
pour l'exercice 2021**

Le préfet du Calvados,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-31-1 et R.2334-32 à R.2334-35 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, portant création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et définissant ses modalités de gestion et d'attribution ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 83 ;

Vu l'Instruction ministérielle du 02 février 2021 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021 ;

Vu les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention fixés, pour l'exercice 2021, par la commission des élus prévue à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dossiers de demandes de financement présentés par les collectivités territoriales du Calvados ;

Sur proposition du sous-préfet de Bayeux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est attribué à la CC SEULLES TERRE ET MER une subvention d'un montant prévisionnel de 98 616,30 € pour l'opération «Programme de voiries 2020». Le montant de la subvention est calculé par l'application d'un taux de subvention de 30,00 % à l'assiette de travaux subventionnés d'un montant de 328 721,00 €.

Article 2 : La subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est imputée au budget de l'Etat sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » - Action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » - Sous-action 06 « Dotation d'équipement des territoires ruraux ».

Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14 038 Caen cedex 09
TéL. 02 31 90 64 00 (standard)
Courriel : prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

1/2

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Le montant de la subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est un montant prévisionnel. En application des dispositions de l'article R.2334-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le montant définitif de la subvention versée sera calculé par application du taux de subvention au montant hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable.

Article 4 : Le paiement de la subvention s'effectue de la manière suivante :

- une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention est versée à réception de la déclaration de commencement d'exécution de l'opération établie par la collectivité ;
- des acomptes peuvent être demandés au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de l'opération, au vu des pièces justificatives de dépenses acquittées par la collectivité. Le montant de l'avance et des acomptes ne pouvant pas dépasser 80 % du montant prévisionnel de la subvention accordée ;
- le versement du solde (minimum 20 % de la subvention) est subordonné à la production d'une attestation d'achèvement de l'opération et de l'état récapitulatif des dépenses acquittées accompagné des copies des factures payées.

Article 5 : Le maître d'ouvrage s'engage à afficher de manière visible et permanente, pendant la réalisation de l'opération et à son issue, les financements obtenus et notamment la participation de l'État.

Article 6 : Si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté, l'opération au titre de laquelle la subvention a été accordée, n'a reçu aucun commencement d'exécution, cette subvention sera déclarée caduque. Conformément à l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales, le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Article 7 : A l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution de l'opération, celle-ci sera considérée comme terminée. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

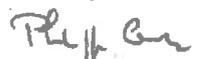
Article 8 : Le changement d'affectation de l'investissement subventionné avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date d'achèvement de l'opération est soumis à l'autorisation préfectorale sollicitée par le bénéficiaire de la subvention. En l'absence d'autorisation, le remboursement de la subvention sera demandé.

Article 9 : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux adressé au préfet du Calvados ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la date de notification de la décision de refus du préfet, soit de la date de la décision implicite de rejet constituée par l'absence de réponse au recours gracieux au terme d'un délai de deux mois.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur régional des finances publiques de Normandie, le représentant légal de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le **21 JUIN 2021**

Le préfet,


Philippe COURT

Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14-038 Caen cedex 09
Tél. 02 31 30 64 00 (standard)
Courriel : prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

2/2

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Pôle Politiques Publiques
Mission Politiques Contractuelles et Européennes

**Arrêté n°171461 portant attribution d'une subvention au titre de
la dotation de soutien à l'investissement local - Exercice 2019
Contrat de ruralité
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334-42, R2334-22 à R2334-26, le second alinéa de l'article R2334-27 ainsi que ses articles R2334-28 à R2334-31 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités locales ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le contrat de ruralité 2017-2020 de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 20 décembre 2017
- Vu la note d'information NORT : TERV1906177J du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019 et ses 2 annexes
- Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 30 janvier 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRETE

Article 1^{er} — Le montant de l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local attribuée à la **communauté de communes Seules Terre et Mer** pour le projet de **construction d'un PSLA à Tilly sur Seules**, est fixé à **470 000€**, représentant **27,87%** d'une dépense éligible de **1 686 598€ HT**. Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :

- date de commencement d'exécution : janvier 2019
- date d'achèvement : fin 3^{ème} trimestre 2020

Article 2 — Cette subvention sera imputée sur le programme de l'Etat n°119 dont les références sont les suivantes :

UO	SGAR Normandie
DOMAINE FONCTIONNEL	0119-01-11
CENTRE FINANCIER	0119-C001-DR76
ACTIVITE	0119010101B0

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS18036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 3 — Le paiement des sommes dues s'effectue de la façon suivante :

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, soit 141 000€, peut être versée au vu du document informant la préfète du commencement d'exécution de l'opération ou, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé, lors de la notification de l'arrêté attributif.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant de la subvention maximale, soit 235 000€ peuvent être versées en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la collectivité. Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'article 1 du présent arrêté.

Le versement du solde de la subvention (20% minimum, soit 94 000€) est subordonné à la production :

- d'un rapport final d'exécution établi par le titulaire, mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement et attestant que l'ensemble de l'opération a été réalisé conformément aux engagements contractuels,
- d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées établi et signé par le titulaire en fin d'opération et dûment visées par le trésorier.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

Article 4 — Délais d'exécution

Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme étant terminée, elle est alors liquidée.

Article 5 — Contrôle

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

Article 6 — Reversement, résiliation

En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, la Préfète de Région se réserve le droit de mettre fin à l'aide de l'Etat.

Au cas où les contrôles prévus à l'article 5 feraient apparaître que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation, que le plafond de 80 % (hors dérogation) prévu pour le cumul des aides publiques est dépassé, ou que l'opération n'a pas été réalisé dans le délai de 4 ans prévu pour l'achèvement de l'opération, la Préfète de Région exigera le reversement des sommes indûment perçues par la collectivité.

Le reversement total ou partiel ou l'interruption du versement peut être décidé par la Préfète de Région, à la demande du titulaire, lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action prévue et sollicite la résiliation de la convention.

Article 7 — Publicité

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le maître d'ouvrage indiquera de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local" dans une présentation identique à celle des autres aides financières

Article 8 — Pièces contractuelles

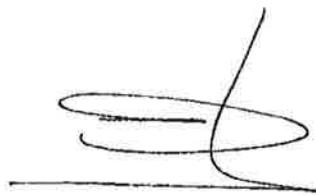
Les pièces constitutives de l'arrêté préfectoral sont : le présent document ainsi que les annexes financière et technique de l'opération.

Article 9 — Le préfet de région et la directrice régionale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le

12 JUIN 2019

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours — Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle Politiques Publiques**

Mission Politiques Contractuelles,
Européennes et politique de la ville

**Arrêté n° 201401 portant attribution d'une subvention au titre de
la dotation de soutien à l'investissement local - Exercice 2020
Part exceptionnelle
Communauté de communes Seules Terre et Mer**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu l'article 70 de la Loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334-42, R2334-22 à R2334-26, le second alinéa de l'article R2334-27 ainsi que ses articles R2334-28 à R2334-31 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités locales ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du 14 janvier 2020 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 et ses 2 annexes ;
- Vu la circulaire NOR : TERB2019408C du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local et à l'accompagnement de la relance dans les territoires ;
- Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 29 janvier 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRETE

Article 1^{er} — Le montant de l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local attribuée à la **communauté de communes de Seules Terre et Mer** pour le projet de **pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) à Creully sur Seules**, est fixé à **500 000 €**, représentant **17,83 %** d'une dépense éligible de 2 803 607 € HT. Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Préfecture de région Normandie
Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :
- date de commencement d'exécution : 01 mars 2020
- date d'achèvement : 31 décembre 2022

Article 2 — Cette subvention sera imputée sur le programme de l'Etat n°119 dont les références sont les suivantes :

UO	SGAR Normandie
DOMAINE FONCTIONNEL	0119-09
CENTRE FINANCIER	0119-C001-DR76
ACTIVITE	0119010101B3

Article 3 — Le paiement des sommes dues s'effectue de la façon suivante :

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, soit 150 000 €, peut être versée au vu du document informant le préfet du commencement d'exécution de l'opération ou, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé, lors de la notification de l'arrêté attributif.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant de la subvention maximale, soit 250 000 € peuvent être versées en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la collectivité. Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'article 1 du présent arrêté.

Le versement du solde de la subvention (20% minimum, soit 100 000 €) est subordonné à la production :

- d'un rapport final d'exécution établi par le titulaire, mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement et attestant que l'ensemble de l'opération a été réalisé conformément aux engagements contractuels,
- d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées établi et signé par le titulaire en fin d'opération et dûment visées par le trésorier.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

Article 4 — Délais d'exécution

Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme étant terminée, elle est alors liquidée.

Article 5 — Contrôle

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

Article 6 — Reversement, résiliation

En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, le Préfet de Région se réserve le droit de mettre fin à l'aide de l'Etat.

Au cas où les contrôles prévus à l'article 5 feraient apparaître que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation, que le plafond de 80 % (hors dérogation) prévu pour le cumul des aides publiques est dépassé, ou que l'opération n'a pas été réalisé dans le délai de 4 ans prévu pour l'achèvement de l'opération, le Préfet de Région exigera le reversement des sommes indûment perçues par la collectivité.

Le reversement total ou partiel ou l'interruption du versement peut être décidé par le Préfet de Région, à la demande du titulaire, lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action prévue et sollicite la résiliation de l'arrêté.

Article 7 — Publicité

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le maître d'ouvrage indiquera de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local" dans une présentation identique à celle des autres aides financières.

Le plan de financement de l'opération sera affiché de manière visible pendant sa réalisation et à son issue au siège de la collectivité territoriale et mis en ligne sur son site Internet, si celui-ci existe.

Article 8 — Pièces contractuelles

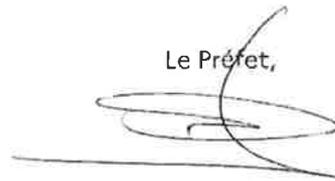
Les pièces constitutives de l'arrêté préfectoral sont : le présent document ainsi que les annexes financière et technique de l'opération.

Article 9 — Le préfet de région et la directrice régionale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le

26 OCT. 2020

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Pôle Politiques Publiques

Mission Politiques Contractuelles et Européennes

**Arrêté n°141063 portant attribution d'une subvention au titre de
la dotation de soutien à l'investissement local - Exercice 2018
Grandes Priorités
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE MER**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334-42 et R2334-39 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
Vu le décret n°2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités locales ;
Vu la note d'information NORT : INTB11804486J du 07 mars 2018 relative à la Dotation de soutien à l'investissement public local, exercice 2018 et ses 3 annexes
Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 7 mai 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRETE

Article 1^{er} — Le montant de l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local attribuée à la communauté de communes Seules terre mer pour le projet de rénovation thermique des bâtiments scolaires situés à Banville, Creully sur Seules, Fontenay le Pesnel, Ver sur mer et Ponts sur Seules, est fixé à 48 996,76€, représentant 40% d'une dépense éligible de 122 491,83€ HT. Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :

- date de commencement d'exécution : juin 2018
- date d'achèvement : octobre 2018

Article 2 — Cette subvention sera imputée sur le programme de l'Etat n°119 dont les références sont les suivantes :

UO	SGAR Normandie
DOMAINE FONCTIONNEL	0119-01-07
CENTRE FINANCIER	0119-C001-DR76
ACTIVITE	0119010101A7

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS18036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 3 — Le paiement des sommes dues s'effectue de la façon suivante :

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, soit 14 699,03€, peut être versée au vu du document informant la préfète du commencement d'exécution de l'opération ou, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé, lors de la notification de l'arrêté attributif.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant de la subvention maximale, soit 24 498,38€ peuvent être versées en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la collectivité. Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'article 1 du présent arrêté.

Le versement du solde de la subvention (20% minimum, soit 9 799,35€) est subordonné à la production :

- d'un rapport final d'exécution établi par le titulaire, mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement et attestant que l'ensemble de l'opération a été réalisé conformément aux engagements contractuels,
- d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées établi et signé par le titulaire en fin d'opération et dûment visées par le trésorier.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

Article 4 — Délais d'exécution

Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme étant terminée, elle est alors liquidée.

Article 5 — Contrôle

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

Article 6 — Reversement, résiliation

En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, la Préfète de Région se réserve le droit de mettre fin à l'aide de l'Etat.

Au cas où les contrôles prévus à l'article 5 feraient apparaître que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation, que le plafond de 80 % (hors dérogation) prévu pour le cumul des aides publiques est dépassé, ou que l'opération n'a pas été réalisée dans le délai de 4 ans prévu pour l'achèvement de l'opération, la Préfète de Région exigera le reversement des sommes indûment perçues par la collectivité.

Le reversement total ou partiel ou l'interruption du versement peut être décidé par la Préfète de Région, à la demande du titulaire, lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action prévue et sollicite la résiliation de la convention.

Article 7 — Publicité

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le maître d'ouvrage indiquera de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local" dans une présentation identique à celle des autres aides financières

Article 8 — Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de l'arrêté préfectoral sont : le présent document ainsi que les annexes financière et technique de l'opération.

Article 9 — La préfète de région et la directrice régionale des finances publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 27 SEP. 2018

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Arrêté n° DCL-BCBFL-21-363 portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
pour l'exercice 2021**

Le préfet du Calvados,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-31-1 et R.2334-32 à R.2334-35 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, portant création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et définissant ses modalités de gestion et d'attribution ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 83 ;

Vu l'instruction ministérielle du 02 février 2021 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021 ;

Vu les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention fixés, pour l'exercice 2021, par la commission des élus prévue à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dossiers de demandes de financement présentés par les collectivités territoriales du Calvados ;

Vu la date du dépôt du dossier fixée au 13/07/21 et la date de complétude du dossier fixée au 15/07/21 ;

Sur proposition Sous-Préfet de Bayeux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est attribué à la CC SEULLES TERRE ET MER une subvention d'un montant prévisionnel de 6 279,20 € pour l'opération « Développement de solutions numériques pour l'accès aux démarches scolaires et périscolaires des usagers mais aussi pour la gestion de la taxe de séjour et modernisation du site internet ». Le montant de la subvention est calculé par l'application d'un taux de subvention de 40,00 % à l'assiette de travaux subventionnés d'un montant de 15 698,00 €.

Article 2 : La subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est imputée au budget de l'Etat sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » - Action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » - Sous-action 06 « Dotation d'équipement des territoires ruraux ».

Article 3 : Le montant de la subvention évoquée à l'article 1er du présent arrêté est un montant prévisionnel. En application des dispositions de l'article R.2334-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le montant définitif de la subvention versée sera calculé par application du taux de subvention au montant hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable.

Article 4 : Le paiement de la subvention s'effectue de la manière suivante :

- une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention est versée à réception de la déclaration de commencement d'exécution de l'opération établie par la collectivité ;
- des acomptes peuvent être demandés au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de l'opération, au vu des pièces justificatives de dépenses acquittées par la collectivité. Le montant de l'avance et des acomptes ne pouvant pas dépasser 80 % du montant prévisionnel de la subvention accordée ;
- le versement du solde (minimum 20 % de la subvention) est subordonné à la production d'une attestation d'achèvement de l'opération et de l'état récapitulatif des dépenses acquittées accompagné des copies des factures payées.

Article 5 : Le maître d'ouvrage s'engage à afficher de manière visible et permanente, pendant la réalisation de l'opération et à son issue, les financements obtenus et notamment la participation de l'État.

Article 6 : Si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté, l'opération au titre de laquelle la subvention a été accordée, n'a reçu aucun commencement d'exécution, cette subvention sera déclarée caduque. Conformément à l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales, le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Article 7 : A l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution de l'opération, celle-ci sera considérée comme terminée. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

Article 8 : Le changement d'affectation de l'investissement subventionné avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date d'achèvement de l'opération est soumis à l'autorisation préfectorale sollicitée par le bénéficiaire de la subvention. En l'absence d'autorisation, le remboursement de la subvention sera demandé.

Article 9 : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux adressé au préfet du Calvados ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la date de notification de la décision de refus du préfet, soit de la date de la décision implicite de rejet constituée par l'absence de réponse au recours gracieux au terme d'un délai de deux mois.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur régional des finances publiques de Normandie, le représentant légal de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le **16 SEP. 2021**

Le préfet,


Philippe COURT

Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14 038 Caen cedex 09
Tél. 02 31 30 64 00 (standard)
Courriel : prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

2/2

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com